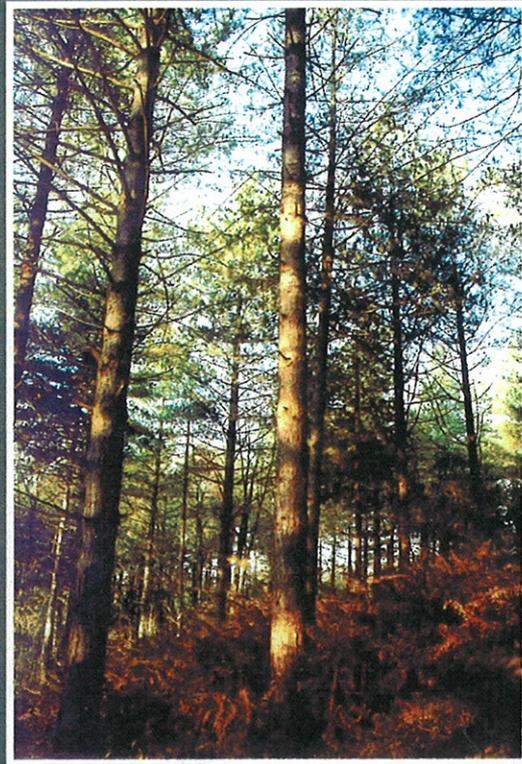
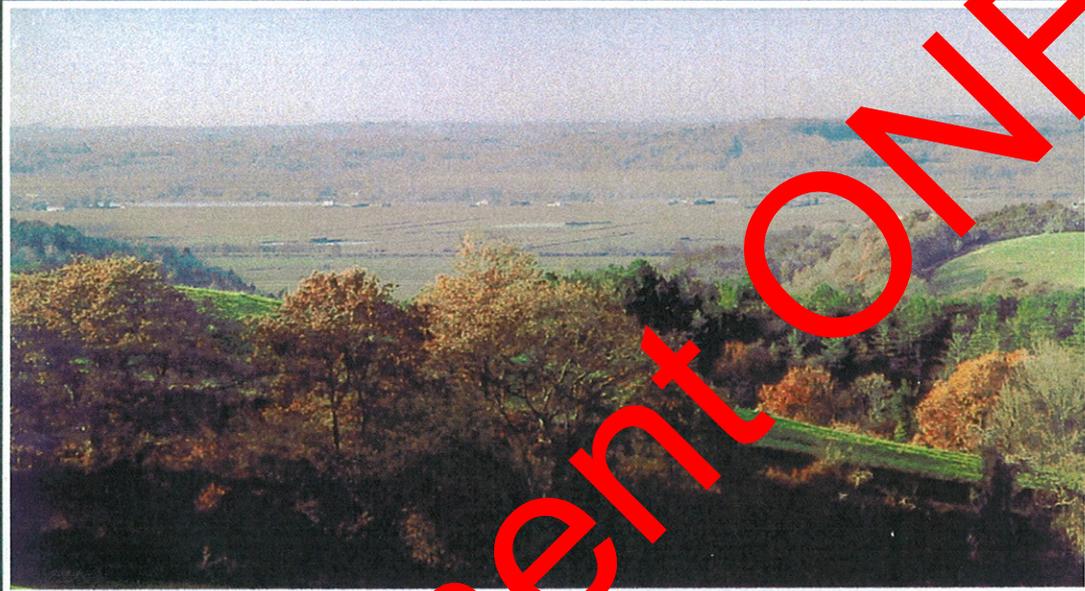


Forêt Communale de Guiche 163,11 ha Aménagement forestier (2005 - 2019)



Document ONLY



Direction Territoriale SUD-OUEST
 Agence Départementale des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
 Unité Territoriale de BAYONNE/SAINT-PALAIS

Département des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)
 Arrondissement de BAYONNE
 Canton de BIDACHE
 Territoire communal de GUICHE
 Région I.F.N. : n° 64-1
 Région O.N.F. : 504
 ORLAM : Chalosse Bas-Adour

FORET COMMUNALE DE GUICHE

Surface totale : 163,11ha
 (Surface réduite : 163,22ha)

Premier aménagement forestier
 2005 - 2019

Série	Surface (ha)	Type	Traitement
Unique	163,11	Protection tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Futaie régulière

Altitudes :
 Supérieure : 125 m
 Moyenne : 50 m
 Inférieure : 3 m

Répartition des essences principales (% en surface au début de l'aménagement)	
- Hêtre	16
- Chêne pédonculé	18
- Aulne	4
- Chêne rouge	3
- Feuillus divers	22
- Pin laricio	21
- Vides boisables	15
- Vides non boisables	1
TOTAL	100

- Réalisé par Mme BAFFALIO Sylvie - Technicienne spécialisée à MAULÉON.
 - Logiciel AIDAM non utilisé.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Département : PYRENEES - ATLANTIQUES

Forêt communale de GUICHE

Contenance : 163,11 ha

Premier aménagement forestier
pour la période : 2005 – 2019

**Le Préfet de la région Aquitaine,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur**

- ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

VU les articles L.143-1, R 143-2, R 143-3 du Code Forestier,

VU la délégation de signature donnée à Monsieur Jean-François BOUDY, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, par arrêté du Préfet de Région en date du 1^{er} août 2005,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de GUICHE en date du 4 mars 2005, déposée à la sous-préfecture de BAYONNE le 18 mars 2005, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

VU le document d'aménagement établi par l'Office National des Forêts transmis le 14 avril 2005,

VU l'avis favorable du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 1^{er} juillet 2005,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er} - La forêt communale de GUICHE (département des Pyrénées - Atlantiques), d'une contenance de **163,11 ha** sur 12 parcelles, est affectée principalement à la production de bois d'œuvre feuillu et résineux tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

ARTICLE 2 - Elle forme une série unique de production de **163,11 ha** qui sera traitée en futaie régulière de feuillus divers (26 %), de pin laricio de Corse (22 %), de chêne pédonculé (18 %), de hêtre (16 %), d'aulne glutineux (10 %) et de vides (10 %).

Pendant une durée de **15 ans** (2005 – 2019) :

- la surface du groupe de régénération sera de **15,20 ha**,
 - le surplus de la forêt sera inclus dans des groupes de préparation (4,20 ha), de régénération (34,45 ha), de jeunesse (6,38 ha) ou au repos (102,88 ha),
- les travaux d'investissements comprendront notamment :
- l'ouverture de limites parcellaires sur **170 ml** et la matérialisation à la peinture du nouveau parcellaire sur le terrain,
 - le dépressage de la régénération naturelle d'aulnes glutineux sur **8,00 ha**, la régénération naturelle de chêne rouge d'Amérique sur **2,40 ha** et la plantation de tulipier de Virginie à 625 plants protégés /ha sur **2,40 ha**,
 - l'ouverture de **500 ml** de pistes forestières (parcelles 5 et 12).

ARTICLE 3 - Le Directeur Territorial Sud – Ouest de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2005

Pour le Préfet de la Région Aquitaine
Le Directeur Régional
de l'Agriculture et de la Forêt


J.F. BOUDY

SOMMAIRE

ARRETE PREFECTORAL.....	1
SOMMAIRE	2
TITRE 0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	5
0.2 - SURFACE DE LA FORET	7
0.3 - PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION ET DE BORNAGE	7
0.4 - PARCELLAIRE	7
TITRE 1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL	
1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES.....	8
1.1.1 - TOPOGRAPHIE - HYDROGRAPHIE	8
1.1.2 - CLIMAT.....	8
1.1.3 - GEOLOGIE - GEOMORPHOLOGIE.....	9
1.1.4 - PEDOLOGIE	9
1.1.5 - SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIERES.....	10
1.2 - HABITATS NATURELS	11
1.3 - ZNIEFF ET ZICO.....	12
1.4 - FLORE	12
1.4.1 - ETAGES ET SERIES DE VEGETATION	12
1.4.2 - RELEVÉ DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES	13
1.4.3 - REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES EN FONCTION DU COUVERT (surface occupée en vue aérienne).....	13
1.4.4 - PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES	13
1.4.5 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS	14
1.5 - ANALYSE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	14
1.5.1 - METHODE DE DESCRIPTION ET D'ANALYSE UTILISEE.....	14
1.5.2 - TYPOLOGIE DES PEUPELEMENTS DANS LA FORET.....	14
1.5.2.1 - Types de peuplements rencontrés dans la forêt.....	14
1.5.2.2 - Etat récapitulatif des peuplements par parcelle.....	17
1.5.3 - REPARTITION SYNTHETIQUE DES GRANDS TYPES DE PEUPELEMENTS	17
1.6 - FAUNE SAUVAGE	18
1.6.1 - RELEVÉ DES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES	18
1.6.2 - AUTRES ESPECES PRESENTES (VERTEBRES).....	18
1.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITES D'ACCUEIL DE LA FORET.....	18
1.6.4 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS.....	18
1.7 - RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU	18
1.8 - RISQUES D'INCENDIE.....	19
1.9 - CONCLUSIONS RELATIVES A L'ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	19
TITRE 2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE.....	20
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	20
2.3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	20
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES	21
2.5 - ACTIVITES PASTORALES	21
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC.....	21
2.7 - PAYSAGES	21
2.8 - RICHESSES CULTURELLES - ELEMENTS DU PATRIMOINE.....	22
2.9 - SUJETIONS DIVERSES	22
2.10 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER.....	22
2.11 - CONCLUSIONS RELATIVES A L'ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....	22

TITRE 3 - GESTION PASSEE

3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES	23
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS	23
3.1.2 - AUTRES TRAVAUX	26
3.2 - TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	26
3.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	26
3.3.1 - LIMITES PERIMETRALES - PARCELLAIRE	26
3.3.2 - EQUIPEMENTS DE DESSERTE	27
3.3.3 - AUTRES EQUIPEMENTS	27
3.4 - CONCLUSIONS RELATIVES A LA GESTION PASSEE	28

TITRE 4 - SYNTHESE : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES	29
4.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIE	29
4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE	30
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT	30
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
4.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION	31
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	32

TITRE 5 - PROGRAMME D'ACTIONS

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	34
5.2 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE	34
5.2.1 - OPERATIONS SYLVICOLES : COUPES	34
5.2.1.1 - Programme d'assiette des coupes	34
5.2.1.2 - Règles de cultures	37
5.2.1.3 - Recommandations concernant le suivi de la récolte	37
5.2.2 - OPERATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX	39
5.2.2.1 - Travaux sylvicoles de régénération	39
5.2.2.2 - Travaux sylvicoles d'amélioration	39
5.2.2.3 - Suivi des surfaces régénérées	39
5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	39
5.4 - DISPOSITIONS CONCERNANT LES FACTEURS ECOLOGIQUES ET SOCIAUX - PROTECTION DES MILIEUX ET DES PAYSAGES	40
5.4.1 - ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE	40
5.4.2 - ACTIONS EN FAVEUR DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE ET CHASSE/PECHE	40
5.4.3 - ACTIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES	40
5.4.4 - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC	40
5.5 - AUTRES DISPOSITIONS	40
5.5.1 - ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES	40
5.5.2 - ACTIONS GENERALES D'ORDRE SANITAIRE	40
5.5.3 - ACTIONS DE COMMUNICATION	40

TITRE 6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

COMMENTAIRES	41
Fiche de prévision de récoltes : amélioration et préparation	42
Fiche de prévision de récoltes : régénération	43
Fiche de prévision de récoltes : récapitulatif	44
Fiche des revenus	45
Fiche des dépenses	46
Bilan financier	47

Page de signatures	48
Extrait du registre des délibérations	49

ILLUSTRATIONS
(situées en regard des pages)

- Plan de situation au 1/50 000ème.....	5
- Plan de situation sur carte des régions I.F.N.....	6
- Carte géologique.....	9
- Carte des unités stationnelles	10
- Carte des éléments naturels remarquables.....	11
- Carte des peuplements	15
- Carte d'aménagement	32

TABLEAUX

- Tableau n° 1 : Répartition en surface et potentialités des stations forestières	10
- Tableau n° 2 : Description et répartition en surface des 24 types de peuplements (année 2004).....	15
- Tableau n° 3 : Classement des unités de gestion.....	33
- Tableau n° 4 : Programme d'assiette des coupes périodiques d'amélioration et de préparation	36

Document ONF

Forêt Communale de GUICHE
(Surface totale : 163,11 ha)

Aménagement forestier

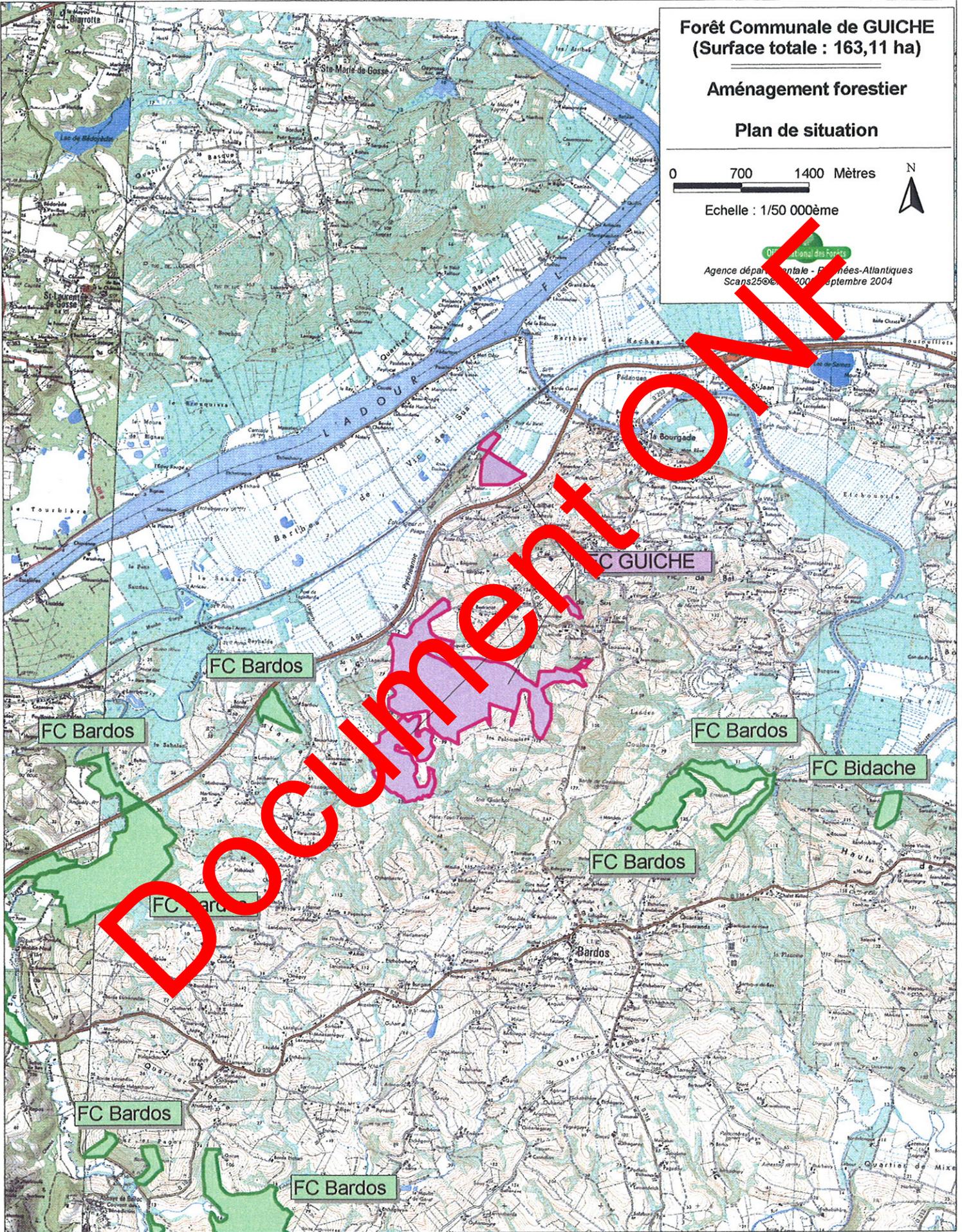
Plan de situation

0 700 1400 Mètres



Echelle : 1/50 000ème

Agence départementale - Forêts-Atlantiques
Scans25000 - 2004 septembre 2004



TITRE 0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

0.1. - DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORÊT

Nom et propriétaire de la forêt :

La Forêt Communale de GUICHE appartient à la Commune du même nom. Cette Commune qui compte près de 730 habitants, se situe aux confins de la Gascogne et de la province basque du Labourd, à environ 20 km à l'Est de Bayonne, sur la rive gauche de l'Adour.

Origine de la forêt :

(Voir annexe 7.3 : « Carte de l'évolution des limites de la forêt et des contrats FFN »)

Cette forêt est née de deux décisions successives de la Commune de GUICHE de mettre en valeur des landes communales improductives avec l'aide financière du Fonds Forestier National (délibérations du Conseil Municipal des 11 août 1955 et 20 septembre 1979).

Deux reboisements ont donc été effectués grâce à des crédits sous forme de travaux du F.F.N. :

- * 1^{er} contrat n° 2603-1-64-160, octroyé le 7 août 1956 pour le reboisement de 41,90 ha en peuplier, chêne rouge, pin laricio de Corse, pin noir, pin Weymouth et douglas.

Surface sous contrat : 41,90 ha

Autorisation de dépenses : 4 900 000 F

Ces terrains relèvent du Régime Forestier depuis l'arrêté préfectoral du 26 avril 1960, qui portait exactement sur 43 ha 9 a 00 ca.

- * 2^{ème} contrat n° 6139-1-64-430, octroyé le 27 juin 1979 pour le reboisement de 120 ha en hêtre, peuplier, bouleau, chêne pédonculé, chêne rouge, pin laricio de Corse, douglas et mélèze.

Surface sous contrat : 120 ha

Autorisation de dépenses (y compris crédits complémentaires) : 2 040 000 F

Ces terrains relèvent du Régime Forestier depuis l'arrêté préfectoral du 9 mars 1981, qui portait exactement sur 119 ha 96 a 50 ca.

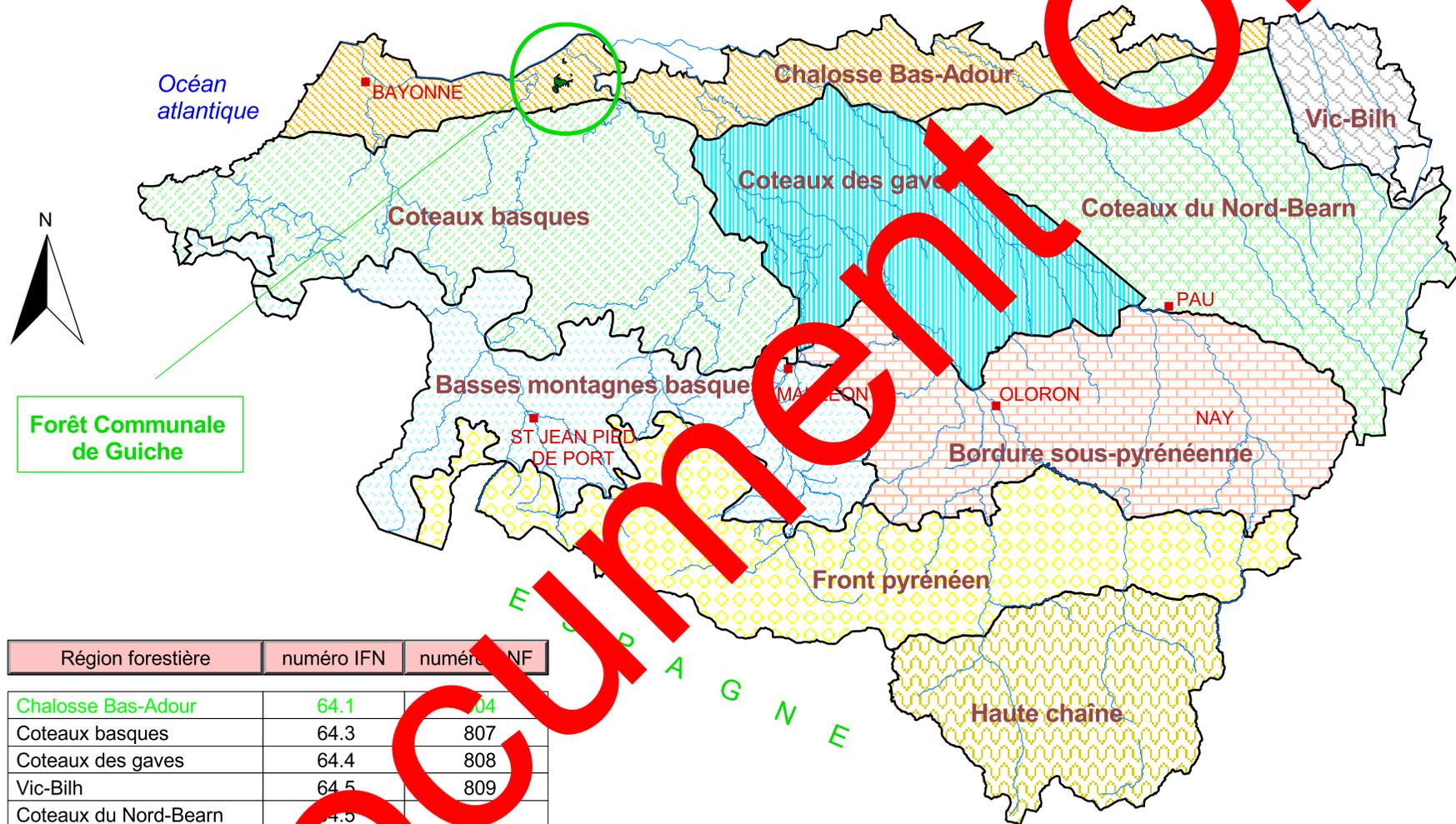
La contenance de la forêt fut alors portée à 163 ha 45 a 50 ca. Le 2nd contrat reprenant quelques zones du 1^{er} contrat où les plantations avaient échoué, la contenance de la forêt était donc en réalité inférieure à ce total de 163 ha.

Depuis 1981, deux nouvelles applications du Régime Forestier sont intervenues :

- arrêté préfectoral du 26 septembre 1991 : 9 ha 62 a 00 ca
- arrêté préfectoral du 27 septembre 1999 : 1 ha 67 a 60 ca (« Bois des enfants »).

La superficie totale de la forêt fut ainsi établie à 174 ha 75 a 10 ca.

REGIONS FORESTIERES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES



Région forestière	numéro IFN	numéro NF
Chalosse Bas-Adour	64.1	804
Coteaux basques	64.3	807
Coteaux des gaves	64.4	808
Vic-Bilh	64.5	809
Coteaux du Nord-Bearn	64.5	809
Basses montagnes basques	64.6	802
Bordure sous-pyrénéenne	64.7	803
Front pyrénéen	64.8	810
Haute chaîne	64.9	811

Eléments d'histoire :

Par le passé, la Communauté de GUICHE avait déjà pris conscience de l'importance du rôle des arbres de la forêt. Dans l'étude de l'Abbé André BAREIGTS (1969), on peut lire en effet dans le chapitre « *Pour la conservation des bois* » tiré d'un cahier manuscrit de la fin du XVIIème siècle (pages 25 à 28) :

« Nombre de chênes qu'il faut planter au bois :

Le nombre de bois ou chênes qu'il faudra planter ne pourront excéder savoir de trois pour les maîtres de maison et de deux pour les brassiers.

Contre ceux qui coupent au bois.

Et parce qu'il a été découvert que plusieurs vont de nuit couper et dégrader les ez dits bois communs d'où ils emportent le boisage avec bœuf et charrette, le chargent dans les bateaux et le conduisent à la ville de Bayonne où ils le vendent, ce qui va au grand préjudice du public par la grande dépopulation du bois et forêts, il a été statué qu'à au dit cas seront tenus les dits jurats suivre telles charges ez bois jusqu'au port de Bayonne et autres lieux où ils seront avertis qu'on les transporte, et le trouvant pourront sans autre forme de procès le confisquer au profit de la deditte communauté et le baelier qui le portera et celui qui le fera porter seront punis chacun de dix livres de peine et si c'est un bouvier qui le porte sur sa charrette sera puni de quatre livres pour chaque fois, en payment desquelles peines seront contraints par les voyes portées par les dits articles précédents et la dite peine applicable au tiers à la communauté, l'autre tiers aux jurats qui feront la course et capture et la tierce restera au dénonciateur ... »

Situation administrative de la forêt : (Voir schéma de situation sur carte des Régions I.F.N. du département et plan de situation au 1/50 000ème)

- . Région : **Aquitaine**
- . Département : **Pyrénées-Atlantiques (64)**
- . Arrondissement : **Bayonne**
- . Canton : **Bidache**
- . Commune : **Guiche**
- . Région IFN : « **Chalosse Bas-Adour** » (n° IFN : 64-1 et n° ONF : 504)

Délimitation de l'Orientation Locale d'Aménagement (ORLAM) s'appliquant à la forêt :

ORLAM « **Chalosse Bas-Adour** ».

Organisation administrative de la gestion ONF :

- . Direction Territoriale **Sud-Ouest à Toulouse**
- . Agence Départementale des **Pyrénées-Atlantiques à Pau**
- . Unité Territoriale **Bayonne/Saint-Palais**
- . Triage de **Saint-Palais** (n° 8915006).

0.2. - SURFACE DE LA FORÊT

La superficie fixée par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1999 (dernière modification de la surface forestière) était de **174 ha 75 a 10 ca.**

Après mise à jour du plan forestier de base sous Système d'Information Géographique (S.I.G.), et en concordance avec le cadastre, la contenance de la Forêt Communale de GUICHE est arrêtée à **163 ha 10 a 83 ca.**

- L'état des parcelles cadastrales relevant du Régime Forestier est donné en annexe 7.1.
- La forêt est située en totalité sur le **territoire de la Commune de GUICHE.**
- Surface forestière arrondie à l'are retenue pour l'exposé du présent aménagement : **163,11 ha.**
- Vides non boisables : **0,89 ha** (emprises de lignes électriques et d'une conduite de gaz enterrée).
- **Surface réduite : 162,22 ha.**

0.3. - PROCÈS-VERBAUX DE DÉLIMITATION ET DE BORNAGE

Aucun procès-verbal de délimitation ou de bornage n'a été établi pour cette forêt.

Les limites de la forêt sont nettes : ruisseaux, chemins ou clôtures, plus rarement baradots.

0.4. - PARCELLAIRE

Le parcellaire nouvellement créé s'appuie aussi souvent que possible sur les chemins et ruisseaux. La forêt est désormais composée de 12 parcelles. Leur surface varie de 1,68 ha (parcelle 2) à 26,92 ha (parcelle 5). Le calcul de ces surfaces résulte de l'étude comparative entre la surface cadastrale et celle calculée par ordinateur (S.I.G.).

On trouvera en annexe 7.2 un état de correspondance entre le parcellaire forestier et le parcellaire cadastral.

TITRE 1

ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. - FACTEURS ÉCOLOGIQUES

1.1.1. - TOPOGRAPHIE - HYDROGRAPHIE

Située dans la région naturelle « *Chalosse Bas-Adour* », la Forêt Communale de GUICHE est partagée entre les « **Barthes de l'Adour** » et, pour l'essentiel de la forêt, une **région de coteaux**. Elle est répartie entre trois sites distincts, qui sont, du Nord au Sud :

* Le canton Las Barrades (parcelle 1) : 10,76 ha

Il se distingue du reste de la forêt par son appartenance aux « *Barthes de l'Adour* » ; il s'agit donc d'une zone de larges plaines alluviales fréquemment inondées par les crues de l'Adour ou de ses affluents ou par remontées de la nappe phréatique peu profonde. Son altitude est de 3 m.

* Le Bois des enfants (parcelle 2) : 1,68 ha

Ce petit massif, le plus proche du bourg de GUICHE (à 500 m), occupe un versant exposé au Nord/Nord-Ouest et de pente moyenne 35 %. L'altitude y varie de 75 à 110 m.

* Le massif principal (parcelles 3 à 10) : 150,27 ha

Les pentes y sont variables, mais les terrains reboisés excèdent rarement 40 % (moyenne de 30 %), mais le massif est entaillé de nombreux ravins encaissés où les pentes atteignent 50 à 60 %.

Il en résulte des expositions diverses.

Au creux de ces ravins coulent des ruisseaux au débit souvent intermittent ; deux ruisseaux un peu plus importants délimitent le massif, l'un au Nord, l'autre au Sud-Ouest : ruisseau de Fermi faisant limite avec le territoire communal de Bardos. Tous ces cours d'eau alimentent la Joyeuse (ou Aran), affluent de la rive gauche de l'Adour.

Les altitudes s'échelonnent de 10 m (parcelle 4 en fond de vallon) à 125 m (à l'Est de la forêt sur le Chemin des Paloumères).

1.1.2. - CLIMAT

Le climat, qualifié d'**océanique aquitain**, se caractérise par la **douceur des températures moyennes et l'abondance des précipitations**.

Les postes météorologiques les plus proches sont ceux de : BIDACHE à 7 km à l'Est (poste pluviométrique uniquement), Saint-Palais à 24 km au Sud-Est, BIARRITZ à 25 km à l'Ouest.

- Températures :

Les températures moyennes annuelles sur la période 1965-1989 sont de 13,4° à Saint-Palais et 13,7° à Biarritz. Janvier est le mois le plus froid ($\approx 7^\circ$), juillet et août sont les plus chauds ($\approx 20^\circ$).



Forêt Commune de GUICHE
Surface totale : 163,11 ha

Aménagement forestier 2005-2019

CARTE GEOLOGIQUE

Terrains quaternaires :
■ Alluvions du Würm final et post-glaciaire (sables, argiles, tourbes)

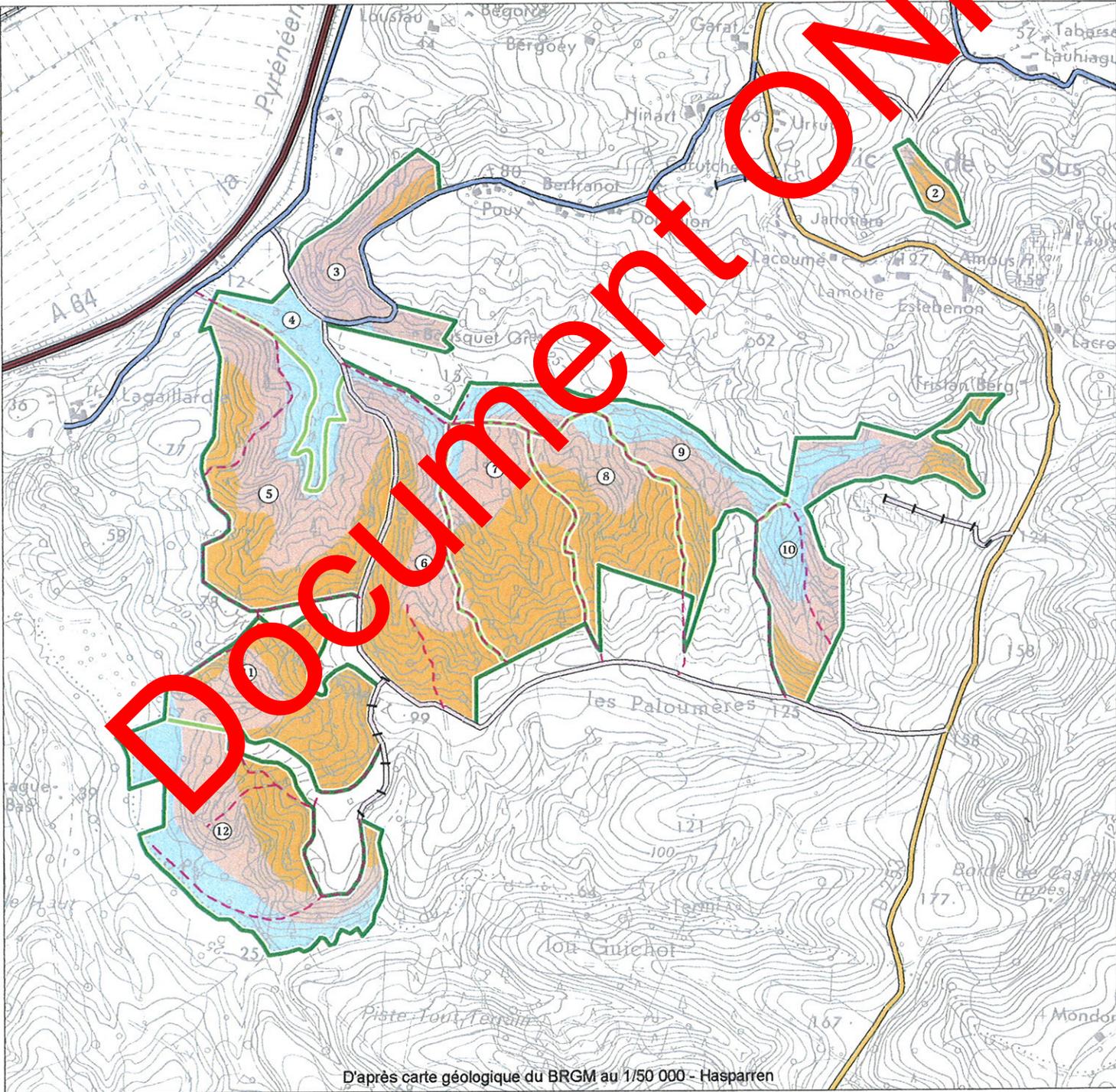
Terrains tertiaires :
■ Argiles à galets du Miocène inférieur
■ Calcaires et marnes de l'Eocène moyen

Autres légendes voir carte d'aménagement

0 200 Mètres
 Echelle : 1/15 000ème


 Agence départementale - Pyrénées - Ariège
 Edr259/IGN2000/Décembre 2000

N

D'après carte géologique du BRGM au 1/50 000 - Hasparren

Les gelées printanières sont peu fréquentes mais possibles dans les bas-fonds ; celles d'automne rares également.

- Pluviométrie :

Les précipitations moyennes annuelles sur la période 1964-1989 sont de :

- 1 271 mm à Saint-Palais
- 1 352 mm à Bidache
- 1 480 mm à Biarritz

avec un minimum en juillet et un maximum de novembre à janvier selon les postes. Les précipitations estivales tombent sous forme d'orages dont la répartition est **très aléatoire** ; ce qui peut engendrer localement un déficit hydrique estival peut-être plus accentué que ne le laissent croire les seules données météorologiques. De plus, la variabilité inter-annuelle des précipitations est très importante.

- L'influence de la neige est négligeable.

- Vents :

Les vents peuvent avoir une influence néfaste en particulier les vents d'Ouest dominants chargés d'humidité : généralement les plus violents, ils sont la principale cause de chablis.

Les vents du Sud également ont parfois des conséquences fâcheuses sur la végétation par leur action desséchante (effet de Föhn) ; ils adoucissent le climat et peuvent provoquer des débourrements précoces alors qu'il y a encore des risques de gelées tardives.

En conclusion, avec une **saison de végétation particulièrement longue**, d'environ 8 mois, le climat qui règne sur la Forêt Communale de GUICHE est très favorable à la végétation : arborée mais aussi arbustive et herbacée ; en conséquence, il existe une très forte concurrence pour les essences forestières dans les premières années après implantation.

1.1.3. - GÉOLOGIE - GÉOMORPHOLOGIE

Voir carte géologique ci-contre.

Les coteaux de la Forêt de GUICHE sont assis sur des formations datant de l'**ère tertiaire**, donc postérieures à la mise en place de la chaîne pyrénéenne : il s'agit de **calcaires et marbres** de l'échelle moyen, **surmontés d'argiles à galets** du Miocène inférieur ; ces derniers affleurent sur la moitié supérieure des versants.

Les fonds de vallons, ainsi que la parcelle 1 située dans la plaine alluviale de l'Adour, reposent sur des alluvions du Würm final et post-glaciaire.

1.1.4. - PÉDOLOGIE

Les sols développés sur ces formations ont été décrits par F. ACKERMANN dans son « *catalogue des types de stations forestières de la Chalosse, du Bas-Adour, et des coteaux basques et béarnais* » (1994).

Sommairement, les types de sols rencontrés en Forêt Communale de GUICHE sont les suivants :

Forêt Communale de GUICHE
Surface totale : 163,11 ha

Aménagement forestier 2005-2019

CARTE DES UNITES STATIONNELLES

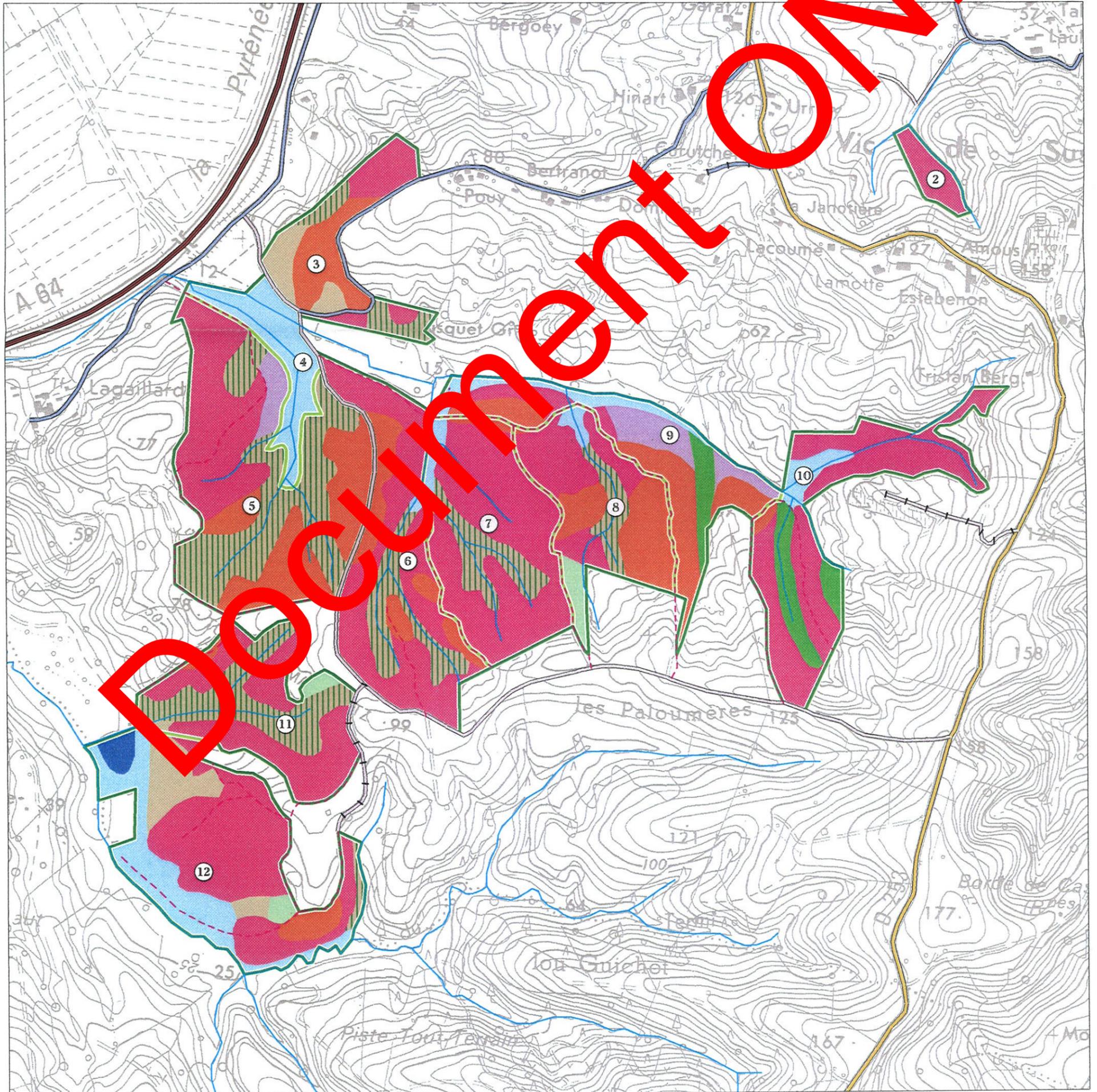
-  Unité 455 - Très pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau
-  Unité 454 - Pauvre à assez pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau
-  Unité 454 Vf - Pauvre à assez pauvre de coteau, variante fraîche
-  Unité 453 - Assez riche, assez sèche à assez fraîche, de coteau
-  Unité 453 Vf - Assez riche de coteau, variante fraîche
-  Unité 452 - Riche à calcique, assez sèche à assez fraîche, de coteau
-  Unité 452 Vf - Riche à calcique de coteau, variante fraîche
-  Unité 432 - Assez riche à calcaire, assez humide à fraîche, de coteau
-  Unité 422 - Assez riche à calcaire, humide à assez humide, de coteau
-  Unité 222 - Assez riche à très riche, humide, très inondable, de vallée

0 200 400 Mètres

Echelle : 1/10 000ème



Agence départementale - Pyrénées Atlantiques
Edr250@IGN2000 / Octobre 2004



- dans les Barthes de l'Adour : un rédoxisol réductique (pseudogley à gley profond situé entre 30 et 80 cm de profondeur), dont la texture est à dominante argileuse. Ce type de sol est chimiquement très fertile, mais la présence de la nappe à faible profondeur crée des conditions asphyxiantes pour les racines. De plus, son caractère hydromorphe induit des difficultés de débardage.
- sur les coteaux :
 - . **des brunisols saturés, mésosaturés ou oligosaturés** (sols bruns eutrophes, mésotrophes ou oligotrophes)
 - . **des calcisols** (sols bruns calciques), **des néoluvisols** (sols bruns lessivés), **des alocrisols** (sols bruns acides).
 - . localement, dans les fonds de vallons et bas de versant soumis à excès d'eau, **des brunisols rédoxisols** (sols bruns à pseudogley) ou **des rédoxisols réductiques** (pseudogley à gley profond).

Les types d'humus appartiennent le plus souvent à la famille **humus brun**.

Les textures sont à dominante limoneuse ou argileuse. Les sols limoneux étant très sensibles au tassement, au phénomène de battance, les engins lourds sont à éviter. En tout état de cause, le travail d'un sol limoneux doit être effectué quand le sol est ressuyé (ni humide, ni sec). Les cloisonnements de débardage sont à prévoir aussi souvent que possible.

La diversité des positions topographiques ainsi que les affleurements ponctuels de calcaires et marnes engendrent des sols de profondeur et de fertilité très variables (Cf. § 1.1.5 relatif aux stations). En particulier, la présence de nombreux ravins encaissés induit, grâce à un colluvionnement et un confinement importants, un passage brutal de sols médiocres de haut et mi-versant, à des sols nettement plus fertiles en flancs et fonds de thalwegs ; malheureusement, ces terrains enrichis sont linéaires et difficiles d'accès en raison de leur forte pente.

1.1.5. - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIÈRES

Méthode de cartographie des stations forestières et typologie de référence :

La méthode utilisée est celle du **balayage par transects**, avec un seuil de perception de 0,50 ha.

La typologie de référence est celle de J.M. SAVOIE (2001) : « *Guide simplifié d'identification des unités stationnelles* », d'après le catalogue des types de stations forestières de H. ACKERMANN (1994).

La carte des unités stationnelles se trouve ci-contre.

Répartition en surfaces et potentialités : voir tableau n° 1 en page suivante

La répartition des unités stationnelles par parcelle est donnée en annexe 7.9.

Un écogramme présenté en annexe 7.10 permet de situer les relations écologiques entre les différentes unités stationnelles rencontrées dans cette forêt.

Tableau n°1 : Répartition en surfaces et potentialités des unités stationnelles

Unité stationnelle		Fertilité	Facteurs limitants	Surface		Essences bien adaptées		Adaptation à confirmer	
Code	Dénomination			ha	%	Principales	Associées	Feuillus	Résineux
455	Très pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau	faible à très faible	. richesse chimique faible à très faible . épaisseur de sol parfois assez faible	25,35	15,54	hêtre		hêtre sessile	pin laricio de Corse pin maritime
454	Pauvre à assez pauvre, assez sèche à assez fraîche, de coteau	faible à moyenne	. richesse chimique limitée à faible . épaisseur de sol parfois assez faible	72,63	44,53	hêtre chêne sessile	chêne rouge châtaignier	alisier torminal en mélange	pin laricio de Corse pin maritime mélèze du Japon sol peu argileux:douglas
454 Vf	Pauvre à assez pauvre de coteau, variante fraîche	moyenne	. richesse chimique limitée à faible	3,60	2,21	hêtre chêne sessile	chêne rouge châtaignier	alisier torminal en mélange	pin laricio de Corse pin maritime mélèze du Japon sol peu argileux:douglas
453	Assez riche, assez sèche à assez fraîche, de coteau	moyenne à bonne	. épaisseur de sol parfois assez faible	1,80		hêtre chêne sessile	chêne rouge châtaignier	alisier torminal charme tilleul à petites feuilles sol>80 cm: merisier charme	mélèze du Japon sol pas trop argileux:douglas
453 Vf	Assez riche de coteau, variante fraîche	bonne		7,0	2,2	hêtre chêne sessile chêne pédonculé	merisier chêne rouge châtaignier	érable sycomore tulipier charme tilleul à petites feuilles alisier en mélange	mélèze du Japon sol pas trop argileux:douglas
452	Riche à calcique, assez sèche à assez fraîche, de coteau	bonne	. texture parfois très argileuse . épaisseur de sol parfois assez faible	1,7	2,86	hêtre chêne sessile	sol>80 cm: merisier	cormier en mélange alisier en mélange charme tilleuls	sol pas trop argileux et assez profond: douglas
452 Vf	Riche à calcique de coteau, variante fraîche	bonne à très bonne	. texture parfois très argileuse	24,70	15,14	hêtre chêne sessile chêne pédonculé	frêne commun merisier	idem + tulipier grands érables noyers commun, noir et hybride	sol peu argileux:douglas
432	Assez riche à calcaire, assez humide à fraîche, de coteau	bonne à très bonne	. hydromorphie parfois assez forte . faible superficie des stations	15,20	9,32	chêne pédonculé frêne commun sol drainé (pente> 5%) et pseudogley à + 50 cm de profondeur: hêtre	sol drainé (pente> 5%) et pseudogley à + 50 cm de profondeur: merisier	tulipier grands érables noyers commun, noir et hybride	
422	Assez riche à calcaire, humide à assez humide, de coteau		. forte hydromorphie . faible superficie des stations . difficulté de débardage	0,70	0,43	aulne glutineux	gley à + 60 cm de profondeur: frêne commun et peuplier	gley à + 60 cm de profondeur: platane	
222	Assez riche à très riche, humide, très humide de vallées	bonne	. forte hydromorphie . difficulté de débardage	10,76	6,60	aulne glutineux	gley à + 60 cm de profondeur: frêne commun et peuplier	gley à + 60 cm de profondeur: platane	
Total forêt				163,11	100,00				

Commentaires sur les potentialités :

Etant donnée la variété des situations topographiques que présente la forêt de GUICHE, les potentialités y sont nettement contrastées. Les stations de type 454 et 455 dont la fertilité est faible à très faible totalisent 60 % de la surface de la forêt. Cet ensemble médiocre rencontré sur versants et hauts de versants s'oppose aux stations riches des thalwegs, bas de versant et barthes. Toutefois, sur les stations humides, c'est l'hydromorphie qui constitue un facteur limitant.

1.2. - HABITATS NATURELS

Bien que située dans les Barthes de l'Adour, la parcelle 1 ne fait pas actuellement l'objet de proposition, par la France, d'une inscription au réseau Natura 2000. Le site L12 dénommé « Barthes de l'Adour » proposé pour inscription à ce réseau se cantonne en effet au département des Landes (voir ci-contre la carte des éléments naturels remarquables).

Toutefois, on trouve en Forêt Communale de GUICHE des **habitats naturels d'intérêt communautaire**, visés à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE/Habitats Naturels.

* Habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires :

- **Bois occidento-européens de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes :**
Code CB 44.332-DH 91E0
Il correspond à l'unité stationnelle 222 des Barthes (10,76 ha).
- **Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et sources :**
Code CB 44.31-DH 91E0
Il correspond à l'unité stationnelle 422 (0,70 ha) auxquels s'ajoutent les fonds plats de ravins, trop étroits pour être cartographiés).
- **Sources d'eaux dures ? :**
Code CB 54.12-DH 7220
Il s'agit d'un dépôt de tuf rencontré dans un ravin de la parcelle 5 sur une petite surface, et ayant la forme d'une cascade. Ce dépôt est recouvert d'une hépatique identifiée par le botaniste Jean VIGNANNE, *Pellia epiphylla*. Les mousses du genre *Cratoneuron* n'étant pas présentes, il semble que ce tuf soit plutôt fossile, et en conséquence peut-être pas d'intérêt prioritaire. C'est en effet l'habitat du *Cratoneurion*, système actif incrustant, qui constitue un habitat d'intérêt prioritaire.

* Habitats naturels d'intérêt communautaire non prioritaires :

- **Forêts françaises de Chêne tauzin :**
Code CB 41.65-DH 9230
Des chênes tauzin sont présents à l'état disséminé au sein des plantations de pins laricio et à l'extrémité Est de la forêt (canton Tristan).

Les habitats naturels plus communs que l'on rencontre dans la forêt sont :

- les Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes : code CORINE Biotope 41-22.
- les Chênaies-frênaies pyrénéo-cantabriques (groupement transitoire de hêtraie-chênaie) : code CORINE Biotope 41-29.
- plantations :
 - de Pin laricio : code CORINE Biotope 83.3112 (plantations de pins européens)
 - de Chêne rouge : code CORINE Biotope 83.323 (plantations de chênes exotiques).

Forêt Commune de GUICHE
Surface totale : 163,11 ha

Aménagement forestier 2005-2019

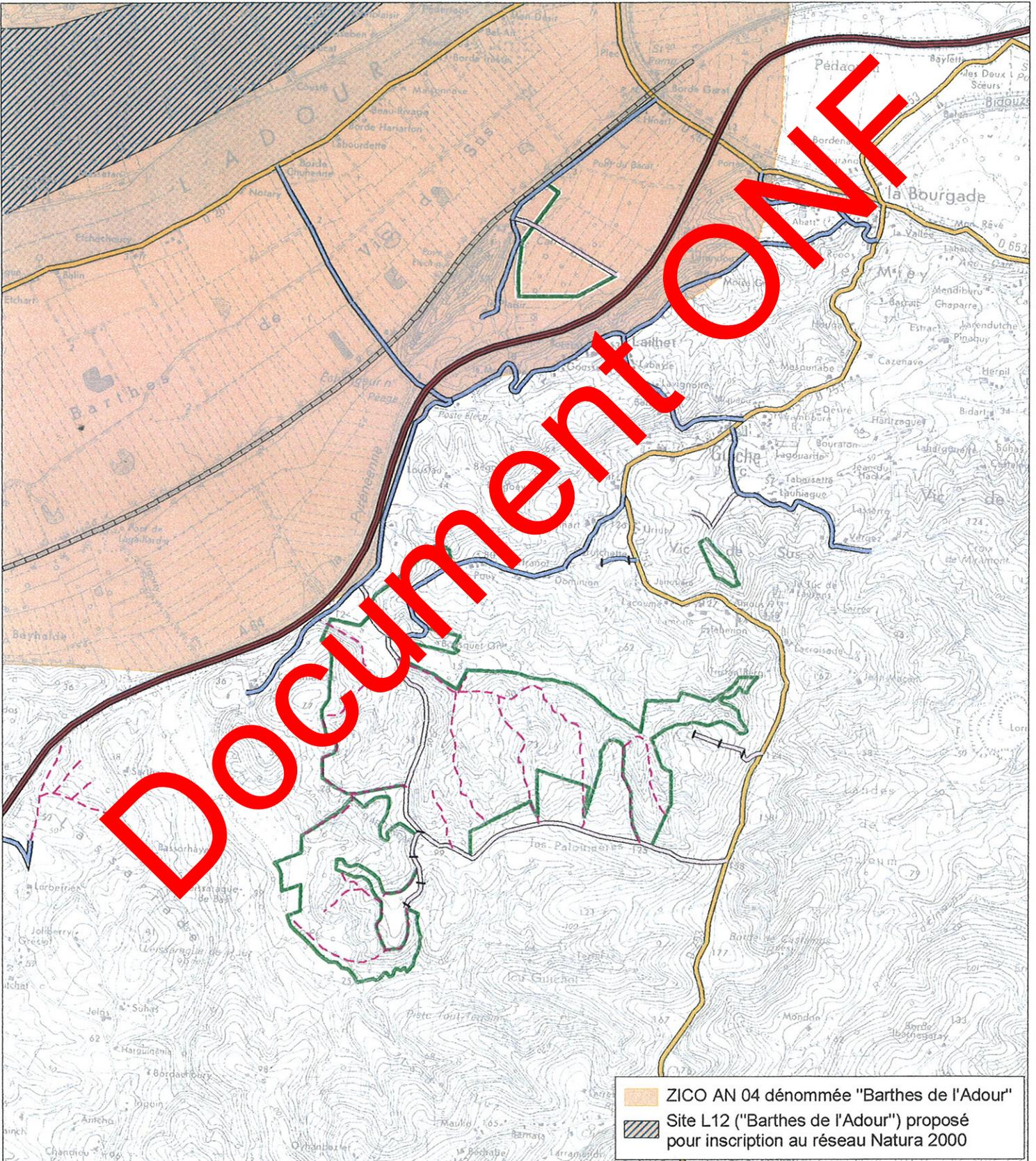
CARTE DES ELEMENTS NATURELS REMARQUABLES

-  Périmètre de la forêt communale
-  Autoroute
-  Route départementale
-  Voirie communale accessible aux grumiers
-  Voirie communale inaccessible aux grumiers
-  Chemin rural accessible aux grumiers
-  Chemin rural inaccessible aux grumiers
-  Piste à tracteurs
-  SNCF

0 500 Mètres
Echelle : 1/25 000ème



Agence départementale - Pyrénées-Atlantiques
Edr25@IGN2000 / Décembre 2004



Espèces vertébrées :

Sont inventoriées dans le site L12 cité précédemment 3 espèces totalement protégées en France et visées à l'annexe II de la Convention de Berne et/ou aux annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE/Habitats Naturels :

- la Loutre d'Europe
- le Vison d'Europe
- la Cistude d'Europe,

mais leur présence dans la parcelle 1 de la Forêt de GUICHE n'est pas confirmée.

1.3. - ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) - ZICO (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)

La Forêt Communale de GUICHE n'est concernée par aucune ZNIEFF, mais la parcelle 1 est incluse dans la ZICO AN04 dite des « *Barthes de l'Adour* », dont la description est donnée en annexe 7.12 (voir situation sur carte des éléments naturels remarquables). La longue liste des espèces d'oiseaux recensées est la preuve d'une grande richesse.

1.4. - FLORE

1.4.1. - ÉTAGES ET SÉRIES DE VÉGÉTATION

D'après la carte de la végétation de la France (feuilles n° 69 - Bayonne (1969) et n° 70 - Tarbes (1965), la Forêt de GUICHE se répartit entre :

- **La série de l'Aulne de l'étage des eaux et du bord des eaux** (Barthes de l'Adour - parcelle 1 - 10,76 ha)
- **La série du Chêne pédonculé de l'étage atlantique** (le reste de la forêt).

En fait, l'évolution des connaissances sur le comportement et les besoins écologiques des essences régionales a conduit à modifier la notion de série du chêne pédonculé. Une approche dynamique de la végétation permet aujourd'hui de considérer que* :

- sur coteaux, en milieu bien drainé, le chêne pédonculé, pourtant très répandu, fait partie d'une phase transitoire évoluant vers la hêtraie-chênaie sessiliflore : on se trouve donc dans la **série du Hêtre et du Chêne sessile** ; le chêne pédonculé a été favorisé par son tempérament héliophile dans un contexte historique agro-pastoral. Le châtaignier est l'essence associée la plus abondante dans cette série.
- Il existe néanmoins une ou plusieurs **séries du Chêne pédonculé** sur sols frais à assez humides, où cette essence caractérise un climat édaphique.
- On rencontre la **série de l'Aulne glutineux ou de l'Aulne et du Frêne** sur sols humides, notamment le long des ruisseaux.

Formations introduites :

Les plantations résineuses (pin laricio de Corse) et feuillues (hêtre, chêne rouge, tulipier, bouleau) sont très présentes sur les coteaux.

* d'après F. ACKERMANN (1991) : « *Préétude en vue d'une typologie des stations forestières en Chalosse, Bas-Adour et sur le coteaux basco-béarnais.*

1.4.2. - RELEVÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES

A notre connaissance, il n'existe pas d'espèces végétales protégées ou menacées. Deux espèces méritent toutefois une attention particulière :

- **L'Aconit-Tue-Loup** (« *Aconitum vulparia* »), espèce d'ombre qui affectionne particulièrement les stations à forte humidité atmosphérique, forme de belles plages au creux de quelques ravins, notamment dans les parcelles 7, 8 et 11. Sa présence à une altitude de 20 à 25 mètres est intéressante (la Flore Forestière Française la mentionne à partir de 300 m).
- **Le Chêne Tauzin** (« *Quercus pyrenaica* ») se trouve à l'état disséminé sur stations pauvres, au sein des plantations résineuses et à l'extrémité Est de la forêt (canton Tristan) (Cf. § 1.2). Cette essence, jadis très abondante dans cette région de coteaux, fut décimée par des attaques d'oïdium au début du 20^{ème} siècle.

1.4.3. - RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES EN FONCTION DU COUVERT (Surface occupée en vue aérienne)

Essences	Surface (ha)	% en rapport à la surface	
		totale	boisée
Hêtre	26,00	16	19
Chêne pédonculé	30,00	18	22
Aulne	6,00	4	4
Chêne rouge	5,40	3	4
Feuillus divers	35,12	22	26
Pin laricio de Corse ou de Calabre	35,00	21	25
Vides boisables et assimilés	24,70	15	
Vides non boisables	0,89	1	
TOTAL	163,11	100	100

Feuillus divers par ordre d'importance : frêne, châtaignier, bouleau, tulipier, saule, merisier, érable champêtre, tremble, orme champêtre, chêne tauzin, ...
Le pourcentage des résineux divers (*Pin Weymouth*) est négligeable.

1.4.4. - PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES

* Peuplements et arbres remarquables :

Hormis les reliques de chêne tauzin citées précédemment, deux arbres méritent d'être mis en valeur par un léger nettoyage, d'autant plus qu'ils se situent en bordure de chemin (parcelle 9). Il s'agit d'un chêne pédonculé et d'un pin Weymouth enlacés, ayant chacun un diamètre de 50 cm : leurs branches s'entrecroisent et leurs écorces fusionnent même par endroits.

* Peuplements classés :

Il n'existe pas de peuplement classé pour la récolte des semences forestières.

1.4.5. - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPEMENTS

- Les pins laricio sont touchés par la **maladie des bandes rouges** (*Dothistroma septospora*) à des degrés divers : le plus souvent, leur état sanitaire est correct, mais ceux de l'U.A. n° 16 (parcelle 5) âgés de 46 ans sont sévèrement attaqués, probablement à cause d'une atmosphère trop fraîche (situation de bas de versant).
- La présence d'un peu de chenilles processionnaires est à noter également sur les pins.
- **La maladie de l'encre** (*Phytophthora Cinnanomi*) est observée sur les chênes rouges issus du 1^{er} contrat FFN (âgés de 46 ans).

1.5. - ANALYSE DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1. - MÉTHODE DE DESCRIPTION ET D'ANALYSE UTILISÉE

La description de la Forêt Communale de GUICHE a été réalisée en juin et juillet 2004, en utilisant la **méthode du zonage par unités d'analyse : progression sur le terrain par balayage**, avec un seuil de perception voisin de 0,50 ha ; celui-ci a été parfois abaissé pour prendre en considération des plantations effectuées sur des surfaces moindres, ou bien des bouquets réussis au milieu d'un ensemble malvenant.

Les limites des peuplements ont été dessinées au fur et à mesure de leur rencontre sur un plan de la forêt ; chaque partie du zonage correspond à une unité d'analyse (U.A.)* dont la description a été réalisée à l'aide de la fiche présentée en annexe 7.5 (avec aide-mémoire).

Les types de peuplement de chêne pédonculé dominant et de chêne rouge ont été identifiés selon le protocole établi par la S.T.F.R. Sud-Ouest (2002) pour la « *Typologie des peuplements des Chênaies du Sud-Ouest* ».

La codification des types de peuplement adoptée est celle définie par le logiciel AIDAM.

La carte des unités d'analyse est placée en annexe 7.6.

On pourra trouver en annexe 7.7 un état des unités d'analyse avec mention du type de peuplement élémentaire et du classement.

1.5.2. - TYPOLOGIE DES PEUPEMENTS DANS LA FORÊT

1.5.2.1. - Types de peuplement rencontrés dans la forêt

La carte des peuplements se trouve ci-après.

Il a été défini pour la Forêt Communale de GUICHE 24 types de peuplements (dont 3 types de vides) décrits dans le tableau n° 2 ci-après

* *Le critère stationnel n'a pas été systématiquement pris en compte au moment de l'établissement de ce zonage, la carte des stations ayant été affinée lors d'un second passage.*

Forêt Commune de GUICHE
Surface totale : 163,11 ha

Aménagement forestier 2005-2019

CARTE DES PEUPELEMENTS

-  Périmètre de la forêt communale
-  Limite des parcelles forestières
-  Hydrographie

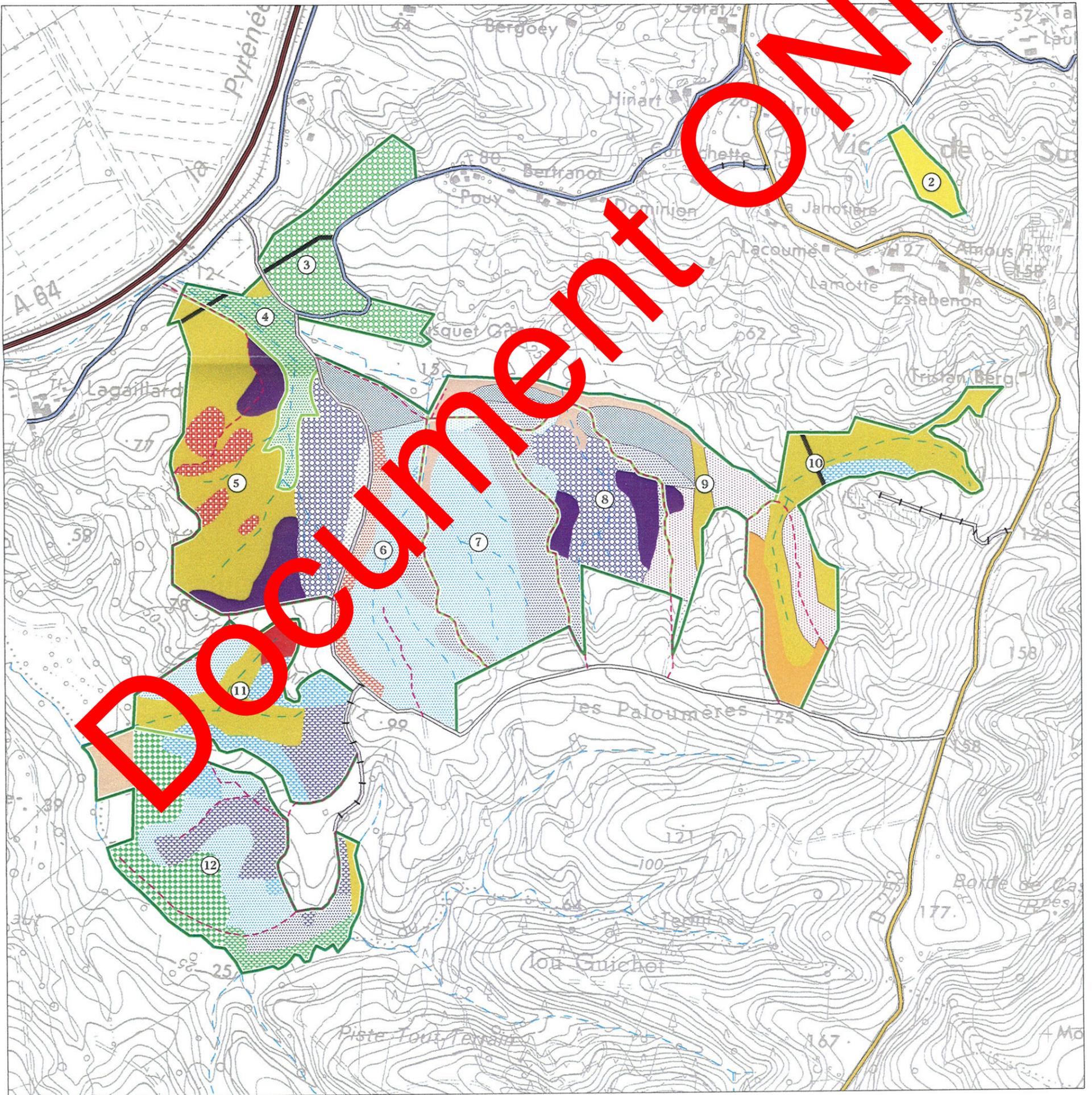
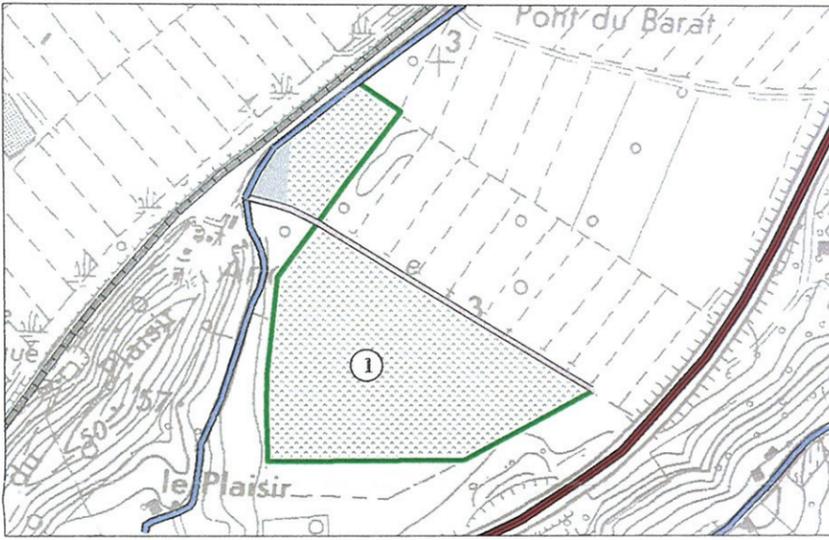
Autres légendes voir carte d'aménagement

0 200 400 Mètres

Echelle : 1/10 000ème



Agence départementale - Pyrénées-Atlantiques
Edr25@IGN2000 / Novembre 2004



Forêt Communale de GUICHE
(Surface : 163,11 ha)

Aménagement forestier 2005-2019

Typologie des peuplements



Agence départementale - Pyrénées-Atlantiques
Edr25©©IGN2000 / Novembre 2004

*** Peuplements feuillus**

-  FCHPD = Perchis de chêne pédonculé dominant
-  FCHPPT-mal = Plantation de chêne pédonculé malvenante
-  FCHPH-III = Chênaie pédonculée à bois moyens prépondérants, riche
-  FCHPm-mal = Chênaie pédonculée mélangée malvenante
-  FCHRG = Chênaie rouge à petits bois prépondérants
-  FCHRPT-mal = Plantation de chêne rouge malvenante
-  FCHRH-IV = Chênaie rouge à bois moyens prépondérants, très riche
-  FTURM-III = Futaie de tulipier et de chêne rouge à gros et très gros bois prépondérants, riche
-  FHETP = Perchis de hêtre
-  FHETP-mal = Perchis de hêtre malvenant
-  HET-échec = Plantation de hêtre en échec
-  FBOU = Boulaie
-  TAUL = Aulnaie ou aulnaie-frênaie
-  FNAT = Peuplement naturel conservé
-  ARBO = Arboretum

*** Peuplements résineux**

-  FP.LJ = Jeune futaie de pin laricio
-  FP.LJ-mal = Jeune futaie de pin laricio malvenante
-  FP.LAd = Futaie adulte de pin laricio
-  FP.LAd-mal = Futaie adulte de pin laricio malvenante
-  ME-échec = Plantation de mélèze en échec
-  DOU-échec = Plantation de douglas en échec

*** Zones non boisées**

-  VB = Roselière ou lande
-  VEDF = Emprises de lignes EDF
-  VGAZ = Concession de Gaz du Sud-Ouest

TABLEAU n° 2

Description et répartition en surface des 24 types de peuplements (année 2004)

Type de peuplement		Surface (en ha)	% de la surface totale de la forêt	Description
Code	Dénomination			
Peuplements feuillus (100,27 ha - 61,47 %) - 15 types				
FCHPD	Perchis de chêne pédonculé dominant	4,70	2,88	- P. 4 : âge = 15 ans (plantation 1989 après exploitation des peupliers du 1 ^{er} contrat FFN) - Ø moyen = 10 cm - H = 10 m - densité = 2 000 tiges/ha dont 30 % aulne - quelques noyers - bon état - P. 12 : âge = 23 ans (1 ^{er} contrat FFN) - Ø moyen = 5-10 cm - H = 6 à 10 m - densité = 1 000 tiges/ha - fourchus et branchus (forte concurrence des saules, ronces ...).
FCHPPT-mal	Plantation de chêne pédonculé malvenante	1,60	0,98	P. 4 : même origine que le perchis ci-dessus âgé de 15 ans, mais échec : il ne reste que aulne, frêne et autres feuillus épars.
FCHPH-III	Chênaie pédonculée à bois moyens prépondérants, riche	6,90	4,23	90 % CHP ≥ 70 % - % BM > 50 % - Hdom = CHP : 26 m - H = 32 m - surface terrière comprise entre 15 et 20 m ² /ha - peuplement à aspect irrégulier - quelques zones de très petits Ø et aulnaies sur micro stations 422.
FCHPm-Mal	Chênaie pédonculée mélangée malvenante	9,40	5,76	CHP et châtaignier dominants, aulne, tremble, frêne, érable champêtre, robinier, merisier - densité et Ø variables - Hdom = 15 m - état sanitaire passable - à laisser au repos.
FCHRG	Chênaie rouge à petits bois prépondérants	1,70	1,04	Plantation issue du 2 nd contrat FFN (23 ans) - Ø moyen = 20 cm - Hdom = 18 m - densité = 2 000 tiges/ha - 1 ^{ère} éclaircie urgente.
FCHRPT-Mal	Plantation de chêne rouge malvenant	1,00	0,61	Même origine que la précédente, mais densité très claire, H = 4 à 6 m - Ø moyen = 5-10 cm - probablement en raison d'un sol très pauvre (unité 455) - à laisser au repos.
FCHRH-IV	Chênaie rouge à bois moyens prépondérants, très riche	2,40	1,47	Issue du 1 ^{er} contrat FFN (46 ans) - Hdom = 28 m - U.A. n° 15 : une éclaircie en 1988 (chauffage) - Ø moyen = 45 cm - surface terrière = 21 m ² /ha. - U.A. n° 14 : jamais éclaircis, d'où un Ø inférieur (35 cm) et une surface terrière de 28 m ² /ha. Etat sanitaire passable (encre) : à régénérer.
FTURM-III	Futaie de robinier et chêne rouge à gros et très gros bois prépondérants, riche	0,90	0,55	% TUL = 60 - % CHR = 35 - % GB + TGB = 70 - Age = 46 ans - Surface terrière = 15 m ² /ha - Hdécoupe : TUL = 13 m - CHR = 7 m - état sanitaire : TUL = bon - CHR = mauvais (encre) - à régénérer d'urgence.
FHETP	Perchis de hêtre	6,00	3,68	Issu du 2 nd contrat FFN (23 ans) - Ø moyen = 10-15cm Hdom = 14 m - densité = 1 500 à 2 000 tiges/ha (U.A. n° 44 = 1 000 tiges/ha) - bon état sanitaire - à éclaircir (chauffage).
FHETP mal	Perchis de hêtre malvenant	28,15	17,26	Même origine que le précédent (23 ans), mais densité hétérogène - H = 6 à 10 m - fourchus et branchus - Environ ¼ de la surface réussi (par bouquets), à passer en éclaircie (chauffage) si accès facile. <i>Nota</i> : tous les peuplements de ravins (surtout chênes et frênes) ont été conservés lors du reboisement, mais ne sont pas cartographiés.
HETéchec	Plantation de hêtre en échec	0,75	0,46	Même origine que les perchis ci-dessus (23 ans), mais échec total (station très pauvre).
FBOU	Boulaie	2,80	1,72	Peuplement issu du 2 nd contrat FFN (23 ans) - Ø moyen = 20 cm - Hdom = 16 m - densité = 1 200 tiges/ha - bon état sanitaire - à laisser au repos pendant 15 ans.

Type de peuplement		Surface (en ha)	% de la surface totale de la forêt	Description
Code	Dénomination			
TAUL	Aulnaie ou aulnaie-frênaie	4,75	2,91	Peuplement de bordure de ruisseau - % de ces 2 essences variable (% aulne = 90 sur station 422 plus humide) - quelques gros chênes et un bouquet de chêne rouge planté dans la parcelle 9 - Présence d'Aconit-tue-loup - possibilité de coupe de bois de chauffage en fonction des opportunités.
FNAT	Peuplement naturel conservé	27,54	16,89	Peuplement conservé lors des reboisements, à l'aspect de futaie irrégulière : très hétérogène, composé de chêne pédonculé et de feuillus divers variant avec la station : châtaignier, frêne, aulne, hêtre, orme champêtre, tremble, roulier, érable tauzin (P. 10) - Ø, densité et qualité variables, présence d'Aconit-tue-loup (P. 11) - coupe de bois de chauffage envisageable pour l'instant, accès possible (ce type de peuplement est présent essentiellement dans les ravins caissés).
ARBO	Arboretum	1,68	1,03	Plantation feuillue réalisée en mars 1995, par placeaux de 5 plants de chaque essence, à la densité de 5m x 4m. Un croquis détaillé et le résultat figurent en annexe 7.11 ; toutefois, en raison de la vigueur de la végétation concurrente, cette plantation est difficilement pénétrable : ce croquis devra être amélioré quand les plants auront grandi.
Peuplements résineux (50,70 ha - 30,84 %) - 6 types				
FP.LJ	Jeune futaie de pin laricio	4,11	2,54	Issue du 2 nd contrat FFN (23 ans) - Ø moyen = 20 à 25 cm - Hdom = 14-15 m ou 8 à 12 m (U.A. n° 6) - densité = 1 000 à 1 200 tiges/ha - état sanitaire bon à assez bon - 1 ^{ère} éclaircie à réaliser (U.A. n° 6 : quelques zones moins bien réussies à laisser au repos lors de la 1 ^{ère} éclaircie).
FP.LJ-mal	Jeune futaie de pin laricio malvenante	12,35	7,57	Même origine que le type précédent, mais Ø moyen = 15 à 20 cm - Hdom = 4 à 10 m - densité = 800 tiges/ha - état sanitaire bon à moyen - éclaircie à réaliser plutôt en fin d'aménagement, selon croissance et marché.
FP.LA	Futaie adulte de pin laricio	6,50	3,98	Issue du 1 ^{er} contrat FFN (46 ans) U.A. 13, 34-1, 34-2 et 40 : Ø moyen = 35 à 45 cm - surface terrière > 30 m ² /ha - densité = 300 à 450 tiges/ha si éclaircis 2 fois, 600 tiges/ha si jamais éclaircis (U.A. 34-1 et 34-2) - H variable (20 à 30 m) - état sanitaire correct - à éclaircir. U.A. 16 : Pin Weymouth en mélange - Ø moyen = 50 cm - Hdom = 30 m - densité = 200 tiges/ha - état sanitaire passable (bandes rouges) - durée de survie < 15 ans : à surveiller et récolter quand nécessaire.
FP.LAd-mal	Futaie adulte de pin laricio malvenante	12,45	7,63	Même origine que le type précédent (46 ans) mais croissance faible - U.A. n° 41 : difficilement accessible (ravins) - à laisser au repos.
MEL-échec	Plantation de mélèze en échec	6,55	4,02	Issue du 2 nd contrat FFN (23 ans) - une partie a été retirée en 2004 de la surface sous contrat.
DOU-échec	Plantation de douglas en échec	5,75	3,53	Issue du 2 nd contrat FFN (23 ans) - a été retirée en 2004 de la surface sous contrat.

Type de peuplement		Surface (en ha)	% de la surface totale de la forêt	Description
Code	Dénomination			
Zones non boisées (12,54 ha - 7,69 %) - 3 types				
VB	Roselière ou lande	11,65	7,14	U.A. n° 23 : lande à touya - un bouquet de pin maritime issu de la pépinière du 1 ^{er} contrat - sol très pauvre. U.A.n° 36 : lande à touya avec saules. U.A. n° 50 : après récolte des peupliers du 2 nd contrat FFN en 2002, il reste une roselière avec souchet, baldingère, salicaire, saules rejets de peupliers et d'aulnes.
VEDF	Emprises de ligne EDF	0,53	0,33	Vides non boisables par destination.
VGAZ	Concession de Gaz du Sud-Ouest	0,36	0,22	

Commentaires généraux :

L'analyse des peuplements forestiers fait ressortir les points suivants :

- La Forêt Communale de GUICHE comprend une **forte proportion de plantations en échec** (assimilables à des vides) **ou malvenantes, et de peuplements naturels de faible valeur commerciale**. De plus, ceux-ci sont souvent inaccessibles.
- Il en résulte que seulement **30 % de la surface de la forêt pourront être exploités au cours des 15 prochaines années** (y compris les quelques coupes de régénération), et donc apporter un revenu à la Commune.
- Toutefois, on peut encore espérer un démarrage des plantations malvenantes, et particulièrement celles de hêtre ; elles ont été réalisées sur des sols très appauvris par les pratiques ancestrales (soufrage, écobuage, ...), ce qui peut expliquer leur stagnation au départ. Une période d'observation paraît nécessaire pour suivre leur évolution.

5.2.2. - Etat récapitulatif des peuplements par parcelle

L'annexe 7.8 donne la répartition des types de peuplements par parcelle.

5.3. - REPARTITION SYNTHÉTIQUE DES GRANDS TYPES DE PEUPELEMENTS

La répartition synthétique par grand type de peuplement sur la forêt s'établit comme suit :

	Futaie	Taillis sous futaie	Taillis	Vides et assimilés	Total
Surface (ha)	132,77	0	4,75	25,59	163,11
%	81,40	0	2,91	15,69	100

1.6. - FAUNE SAUVAGE

1.6.1. - RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

La fiche de description de la ZICO AN04 dite des « *Barthes de l'Adour* », dont fait partie la parcelle 1, énumère une longue liste d'espèces d'oiseaux (Cf. annexe 7.12).

Par ailleurs, sur le site L12 proposé pour inscription au réseau Natura 2000, sont recensés la loutre, le vison d'Europe et la cistude d'Europe, mais la partie des barthes concernée par ce site se limite au département des Landes.

La présence de ces espèces en Forêt de GUICHE est donc possible mais pas prouvée.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, aucune étude relative aux reptiles, amphibiens ou mammifères n'a été réalisée dans ces plaines alluviales.

1.6.2. - AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES (VERTÉBRÉS)

- Les espèces gibier sont représentées par :
 - le chevreuil
 - le sanglier
 - des oiseaux de passage : palombe et bécasse.

- Sont également présents :
 - des mustélinés tels que le blaireau, ...
 - le renard
 - l'écureuil.

1.6.3. - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORÊT

L'effectif du chevreuil a été en nette augmentation à partir de la fin des années 80, mais il a pu être stabilisé grâce à l'application du plan de chasse, à un niveau assez élevé toutefois : la protection des plantations reste indispensable pour toutes les essences feuillues autres que le hêtre.

1.6.4. - PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES POPULATIONS

Aucune observation particulière n'a été constatée sur l'état sanitaire de la faune.

1.7. - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Aucun risque naturel pesant sur le milieu n'a été identifié à ce jour.

1.8. - RISQUES D'INCENDIE

Les risques d'incendie sont quasiment inexistants puisqu'aucun écobuage n'est pratiqué à proximité : la forêt est entourée de bois, de cultures de maïs et de prairies.

1.9. - CONCLUSIONS RELATIVES A L'ANALYSE DU MILIEU NATUREL

La Forêt Communale de GUICHE, qui bénéficie d'un climat doux et humide, est partagée entre deux unités géomorphologiques distinctes :

- les « *Barthes de l'Adour* » (parcelle 1 - canton Las Barrades) : une zone de larges plaines alluviales.
- une région de coteaux (l'essentiel de la forêt) assis sur des calcaires et marls surmontés d'argiles à galets. Les pentes y sont variables ; elles atteignent jusqu'à 20 % dans les nombreux ravins encaissés qui entaillent le massif.

Etant donné la variété des situations topographiques que présente la forêt de GUICHE, les potentialités y sont nettement contrastées. Les stations médiocres de mi et hauts de versants s'opposent aux stations riches des thalwegs, bas de versant et barthes. Toutefois, pour les stations humides, c'est l'hydromorphie qui constitue un facteur limitant.

La parcelle 1 se situe donc dans un milieu à la fois biologiquement très riche et fragile.

Les essences indigènes les plus présentes dans la forêt sont le hêtre (introduit le plus souvent lors de plantations en 1981), le chêne pédonculé, l'aulne, le frêne, le châtaignier, ...

Le pin laricio, introduit à partir de 1958, est l'essence résineuse la mieux représentée, suite à la mortalité des mélèzes et des douglas.

La forêt compte également quelques plantations de chêne rouge et de tulipier.

L'analyse des peuplements forestiers fait ressortir :

- une forte proportion de plantations en échec ou malvenantes, dont l'évolution devra toutefois être suivie ; on peut en effet espérer un démarrage tardif d'une partie d'entre-elles, en particulier les plantations malvenantes de hêtre.
- de nombreux peuplements naturels de faible valeur commerciale, de surcroît souvent inaccessibles car situés dans les ravins encaissés.

En conclusion, seulement 30 % de la surface de la forêt seront exploitables au cours des 15 prochaines années.

TITRE 2 ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. - PRODUCTION LIGNEUSE

Récoltes passées :

Depuis l'origine des 2 contrats FFN, 4 coupes principales (hors produits accidentels) ont été exploitées en forêt de GUICHE. Il s'agit de 1^{ères} ou 2^{èmes} éclaircies résineuses, et 2 coupes rases de peupliers. Les détails relatifs à ces coupes figurent dans le tableau de l'annexe 7.4 (forme de vente, acheteur, prix, ...). La première de ces exploitations a eu lieu en 1985. Notons que les peupliers (majorité de Robusta) du premier contrat ont été récoltés à l'âge de 29 ans (en 1987), ceux du second contrat (clone I214) à l'âge de 20 ans (en 2002). Le prix du m³ grossier pour ces 2 coupes oscillait autour de 30 €.

Le volume commercial récolté de 1985 à 2004 s'est élevé à 4 200 m³ (y compris quelques cessions accessoires), correspondant à une production moyenne annuelle de 210 m³, pour les 20 dernières années, de 215 m³/an soit 1,32 m³/ha/an (dont 85 % de peuplier, 12 % de pin laricio et 3 % de chêne rouge et autres feuillus).

Particularités du marché local :

Les petits bois résineux se vendent difficilement et à très bas prix, surtout si les conditions d'exploitation (pentes et accès) ne sont pas favorables : la proximité du massif landais, qui offre quantité de bois résineux d'exploitation facile, est un handicap pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Bois de chauffage :

Le bois de chauffage fourni par cette forêt s'est limité à quelques cessions accessoires, car l'offre n'existait pas ; mais à l'avenir, la délivrance ou la vente de bois de chauffage pourra être un débouché intéressant sur le plan économique pour les houppliers et les éclaircies dans les jeunes peuplements feuillus, s'ils sont facilement accessibles. La demande devrait aller croissante vue l'augmentation de la pression immobilière sur la Commune de GUICHE.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Aucune autre production n'est à signaler sur la forêt.

2.3. - ACTIVITÉS CYNÉGÉTIQUES

La Commune de GUICHE a cédé son droit de chasse sur tous les territoires communaux à l'Association Communale de Chasse Agréée de GUICHE.

* *La réalisation du plan de chasse au chevreuil* constitue l'essentiel des activités cynégétiques. Depuis la fin des années 80, face à la nette augmentation de l'effectif de ce gibier, le nombre de bracelets accordés pour le territoire communal n'a cessé de croître : 2 pour la saison 1989-1990, 28 pour la saison 2003-2004. Grâce à l'application de ce plan de chasse, la densité du chevreuil s'est stabilisée, à un niveau assez élevé toutefois.

* *Le sanglier et la bécasse* sont également chassés.

* *Des battues aux nuisibles* sont parfois pratiquées (renard surtout et blaireau).

* Il n'existe plus de palombières dans cette forêt.

* Notons que la réserve de chasse se situe hors périmètre forestier.

2.4. - ACTIVITÉS PISCICOLES

Aucune activité piscicole n'est à signaler sur la forêt.

2.5. - ACTIVITÉS PASTORALES

Aucune activité pastorale n'est à signaler sur la forêt.

2.6. - ACCUEIL DU PUBLIC

Etant donné la situation de cette forêt en zone rurale et à l'écart des principaux axes routiers, sa fréquentation est négligeable. Elle se résume à celle des chasseurs.

Aucune évolution n'est prévisible, excepté au « *Bois des enfants* » (parcelle 2) : la vocation future de cet arboretum proche du village est la promenade didactique à l'intention des enfants (et des adultes !) du village.

2.7. - PAYSAGES

Dans cette région de coteaux, la forêt avait pratiquement disparu du fait du libre parcours et des écobuages d'une part, et du dépérissement des chênes tauzin et pédonculé d'autre part. La reconquête forestière entamée il y a une cinquantaine d'années avec l'aide du Fonds Forestier National a modifié le paysage.

La forêt qui ne se maintenait que dans les ravins s'étend aujourd'hui sur de larges versants, les croupes et zones moins pentues ayant conservé leur vocation agropastorale.

On peut regretter du point de vue paysager la large place faite aux résineux, mais le relief mouvementé atténue leur impact visuel : ils ne sont généralement visibles que depuis les chemins de crête et rarement dans leur ensemble. Les résineux étant souvent malvenants, la reconquête par les feuillus pourrait donner à l'avenir des mélanges intéressants.

2.8. - RICHESSES CULTURELLES - ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

Aucune richesse culturelle n'est à signaler sur la forêt.

2.9. - SUJÉTIONS DIVERSES

** Concessions :*

La ligne électrique de très haute tension GUICHE-BARDOS fait l'objet d'une convention depuis le 5 novembre 1990, pour une durée illimitée. Cette ligne a été décalée d'une centaine de mètres vers l'ouest en 1992 et traverse désormais la parcelle 9. Les gestionnaires de la forêt ont pu obtenir à cette occasion de la part d'EDF que la ligne passe nettement au-dessus du couvert forestier : elle n'a donc plus d'incidence sur la surface boisable.

A l'inverse, deux autres lignes électriques de moyenne tension traversent les parcelles 3, 4 et 5 d'une part, la parcelle 10 d'autre part. Deux conventions devront être établies pour régularisation.

Il en est de même pour la concession de la Société Gaz de Sud-Ouest située dans la parcelle 1.

Les emprises de ces deux lignes électriques et de la conduite de gaz enterrée figurent sur la carte d'aménagement. Ces vides non boisables totalisent 0,8 ha.

La Commune de GUICHE dispose d'un *Plan Local d'Urbanisme* (P.L.U.). Les bois communaux relevant du Régime Forestier sont classés en *Espace Bois Classé* (EBC) sur lequel le défrichement est interdit.

2.10. - STATUTS ET RÉGIMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU RÉGIME FORESTIER

Aucun statut ou règlement se superposant au Régime Forestier n'est à signaler sur la forêt.

2.11. - CONCLUSIONS RELATIVES A L'ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

La Forêt Communale de GUICHE ne produit encore qu'un faible volume. Le volume commercial récolté de 1985 à 2004 s'établit à 4 300 m³, soit une production moyenne annuelle de 115 m³/an (ou 1,32 m³/ha/an). Ce volume a consisté essentiellement en peuplier (85 %) provenant des 2 coupes FFN (coupes rases en 1987 et 2002).

Les gestionnaires forestiers se heurtent au difficile écoulement des petits bois résineux.

La délivrance ou la vente de bois de chauffage pourra être un débouché intéressant sur le plan économique pour les houppiers et les éclaircies dans les jeunes peuplements feuillus, s'ils sont facilement accessibles.

L'incidence des autres facteurs socio-économiques sur la gestion forestière est négligeable.

TITRE 3 GESTION PASSÉE

3.1. - TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. - TRAITEMENTS ANTÉRIEURS : CONTRATS DE PRETS DU F.F.N.

La Forêt Communale de GUICHE n'a encore jamais été aménagée.

Comme explicité au § 0.1, elle a pour origine 2 contrats de prêts sous forme de travaux du F.F.N., dont les caractéristiques sont indiquées ci-après. Les limites des terrains placés sous contrat F.F.N. figurent sur la carte de l'annexe 7.3.

★ 1^{er} contrat : n° 2603-1-64-160 (décision ministérielle du 7 août 1956)

Surface de reboisement : 41,90 ha

Autorisation de dépenses : 4 900 000 F

• Travaux prévus (de préparation du sol et de plantation) pour un montant estimé à :
3 423 250 F (devis du 16 avril 1956)

- Type A (26,30 ha) : 2 500 potets à l'hectare (2 m x 2 m), sur les parties à ajonc.
• 33 000 pins Weymouth (50 %)
• 16 500 pins Laricio de Corse (25 %)
• 16 500 pins noirs d'Autriche (25 %)
avec mélange des essences, en alternant à chaque ligne.

- Type B (14 ha) : 2 000 potets à l'hectare sur les parties à broussaille et partiellement boisées.

• 1 000 hêtres
• 14 000 chênes rouges d'Amérique
plantation par bouquets homogènes de 6 ares minimum.

- Type C (1,60 ha) : 320 peupliers tuteurés (7 m x 7 m)

- Travaux préparatoires :

• incinération des landes à ajonc
• débroussaillage manuel des parties couvertes de broussaille ou de taillis.

• Travaux réalisés :

Deux clôtures 5 fils ont été réalisées, sur une longueur totale de 4 450 m, par l'entreprise ACHERITEGUY de Beguios (64), en décembre 1956 et avril 1959.

Le marché correspondant à la préparation du sol et à la plantation a été attribué à l'entreprise FUMERON (Charente-Maritime) dont le manque d'organisation a fortement perturbé l'avancement des travaux.

Les travaux de premier établissement se sont étalés de novembre 1957 à avril 1959.

Il a été réellement planté (hors regarnis) :

- . 700 peupliers (clone Robusta essentiellement)
- . 10 000 chênes rouges
- . 33 000 pins Laricio de Corse
- . 10 000 pins noirs d'Autriche
- . 10 000 douglas
- . 9 560 pins Weymouth.

Les mélanges prévus par le cahier des prescriptions spéciales n'ont pas été respectés.

Des dégagements ont été effectués jusqu'en 1972, ainsi que l'élagage des peupliers en 1969.

Dépense totale effective : 3 596 110 F

• Résultats succincts :

Ce sont les plantations de pins laricio et de chênes rouges qui ont le mieux réussi. Par contre, on retrouve peu de pins Weymouth et pratiquement pas de douglas ni de pins noirs d'Autriche (Cf. carte des peuplements).

Les peupliers plantés en 1958 sur 3,50 ha (parcelle 4) grâce à ce premier contrat ont fait l'objet d'une coupe rase en 1987 (Cf. § 2.1). Ils ont été remplacés dès 1989 par un reboisement en chêne pédonculé (avec quelques noyers) financé par les crédits communaux.

La créance de ce 1^{er} contrat étant entièrement remboursée, un acte de résiliation a été établi par décision ministérielle du 10 juillet 2002.

★ 2^{ème} contrat : n° 61300064-20 (décision ministérielle du 27 juin 1979)

Surface de reboisement : 120 ha

Autorisation de dépenses initiale : 1 360 000 F (2 040 000 F crédits complémentaires inclus).

• Travaux prévus (à l'établissement) : devis estimatif de 732 400 F TTC

* Equipements :

- Clôtures :
 - . clôture 5 fils sur 11 km
 - . clôture 3 fils sur 1 km
- Chemins de 4 mètres de large sur 5 km
- Pare-feux de 10 m de large sur 2 km.

* Boisement :

- Type A (50,50 ha) : sur les parties couvertes de landes à touyas.
Plantation au coup de pioche travaillé, dans les bandes de 4 m de large ouvertes parallèlement au bulldozer (décapage minimum), à 5,50 m d'axe en axe, et sous-solées au ripper à 7 dents de :
 - . 40 260 pins Laricio de Corse, densité 1 320 plts/ha (2,75 m x 2,75 m), soit 30,50 ha
 - . 11 220 mélèzes du Japon, densité 1 320 plts/ha soit 8,50 ha
 - . 11 220 douglas, densité 1 320 plts/ha, soit 8,50 ha
 - . 7 500 bouleaux, densité 2 500 plts/ha, soit 3 ha.

- Type B (53 ha) : sur les parties en taillis
Plantation au coup de pioche travaillé, dans les bandes de 8 m de large ouvertes au bulldozer, à 16 m d'axe en axe et sous-solées au ripper à 7 dents de :
. 88 245 hêtres, densité 3 300 plts/ha cadastral.
- Type C (2,50 ha) :
Plantation au coup de pioche travaillé sur terrain débroussaillé en plein au bulldozer et sous-solé au ripper à 7 dents de :
. 6 250 chênes pédonculés, densité 2 500 plts/ha (2 m x 2 m).
- Type D (11,41 ha) : dans les Barthes de l'Adour.
Plantation dans trous à la tarière de Ø 16 cm, dans terrain débroussaillé en plein (gyrobroyeur ou roto-broyeur) et labouré (cover-crop), de :
. 2 339 hautes tiges de peuplier (I214), densité 205 plts/ha (7 m x 2 m).
- Type E (2 ha) :
Amélioration de feuillus existants, consistant à adapter les brins ou sujets marqués par le service forestier.

• Travaux réalisés :

Le marché relatif aux travaux de 1^{er} établissement a été passé avec l'entreprise PASQUON de Saint-Hilaire de Lusignan (77), pour la somme de 839 550 F TTC (713 903 F H.T.).

Les travaux de préparation du sol ont débuté en mai 1980. La pose des clôtures a été réalisée en juillet - août 1980. Les plantations ont commencé fin novembre 1980 et se sont achevées en mars 1981, à l'exception d'une partie des peupliers qui n'ont été mis en place qu'en mars 1982. En décembre 1980 et janvier 1981 des pluies torrentielles ont en effet provoqué des inondations dans la région. De plus, la végétation sur ces alluvions est d'une telle exubérance lors du redémarrage au printemps que le bulldozer s'est avéré indispensable pour préparer le terrain (décapage et andainage).

Le hêtre n'a pas été planté par bandes mais en plein. Pour chaque essence (hormis le peuplier), la surface reboisée est inférieure à celle prévue, car tous les boisements naturels situés dans les ravins ont été conservés. Par contre, le chêne rouge a été introduit sur 7/10 ha.

Les dégagements ont été réalisés jusqu'en 1988 dans les pins laricio, 1989 dans les chênes rouges, 1992 dans les chênes pédonculés, et 1993 dans les hêtres. Les peupliers (I214) ont été élagués en 1993.

Depense totale effective : 2 039 421 F

• Résultats succincts :

Le paragraphe 1.5 « *Analyse des peuplements forestiers* » et l'annexe 7.8 « *Etat de répartition des types de peuplements par parcelle* » renseignent de manière détaillée sur la répartition des différentes essences et sur le degré de réussite des plantations.

Les plantation de douglas et de mélèze ayant totalement échoué, **une réduction de créance a été allouée à la Commune de GUICHE en date du 9 juin 2004, correspondant au retrait du contrat de 10 hectares** (parcelle cadastrale ZW 16 partie).

La surface restant sous contrat est de 110 ha.

A la date du 20 octobre 2004, la créance F.F.N. se monte à 364 523,58 € (2 391 118 F) dont 267 323,57 € en capital, et 97 200,01 € en intérêt (remboursement par prélèvement de 50 % des recettes provenant des terrains sous contrat).

Notons que les peupliers plantés en 1982 grâce à ce second contrat ont été exploités en 2002 (Cf. § 2.1). Cette parcelle 1 n'est à ce jour pas régénérée.

3.1.2. - AUTRES TRAVAUX

Les travaux financés par le budget communal ont été réalisés à partir de 1989.

Ils ont consisté en :

- Reboisement en chêne pédonculé avec quelques noyers, en 1989 (parcelle 4), suite à l'exploitation des peupliers du 1^{er} contrat.
Dégagements manuels jusqu'en 1998.
- Plantation de l'arboretum au « Bois des enfants » (parcelle 2) en 1995.
Dégagements chimiques jusqu'en 1998.
- Reprofilage des pistes de la Forêt Communale en 1999.

La dépense totale exprimée en euros 2003 s'établit à 2 355 € H.T. soit 1 355 €/an, pour les travaux réalisés entre 1989 et 2004 et financés par les crédits communaux (Cf. annexe 7.13).

3.2. - TRAITEMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU MILIEU NATUREL

Aucun traitement particulier n'est assigné sur la forêt.

3.3. - ÉTAT DES LIMITES ET DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements se résument aux routes et chemins d'accès et aux pistes forestières, il n'a pas été établi de carte spécifique pour les équipements (se reporter à la carte d'aménagement au § 4.3.4).

3.3.1. - LIMITES PÉRIMÉTRALES - PARCELLAIRE

Le détail des limites et du parcellaire s'établit de la façon suivante :

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	9 200
Limites naturelles ou assimilées	7 260
Tronçons litigieux restant à border ou matérialiser	0
Sous-total limites	16 460
Parcellaire hors périmètre	4 500
Total général	20 960

Les limites de la forêt sont sans équivoque : ruisseaux, chemins, baradots, clôtures fréquentes.

3.3.2. - ÉQUIPEMENTS DE DESSERTE

- La longueur du réseau en forêt se répartit de la façon suivante :

	Réseau du domaine public Longueur (Km)						Réseau du domaine privé Longueur (Km)				Long. totale en forêt (Km)	
	En forêt			Hors forêt			En forêt		Hors forêt			
	RN	CD	VC	RN	CD	VC	Chemin rural	Chemin d'exploit.	Chemin rural	Chemin d'exploit.		
Routes revêtues accessibles aux grumiers			0,6			0,1	0,4		0,1			1,0
Routes empierrées accessibles aux grumiers			0,3				1,6		1,3			1,9
Routes en terrain naturel accessibles aux grumiers												
Chemins revêtus inaccessibles aux grumiers												
Pistes accessibles aux véhicules légers, inaccessibles aux grumiers												
Pistes en terrain naturel uniquement accessibles aux tracteurs								7,8	0,2			8,0

- La longueur totale du réseau (deserte interne) s'établit à : **10,9 km**
- Routes accessibles aux grumiers : **2,9 km** soit **1,8 km/100 ha**
- Pistes : **8 km** soit **4,9 km/100 ha**
- Places de dépôt :
Il n'existe pas de place de dépôt aménagée. Les grumes peuvent être stockées sur les prairies communales qui bordent le chemin rural dit des « Paloumères ».

Commentaires :

Le réseau de pistes en forêt est globalement insuffisant, mais la desserte des peuplements à exploiter au cours de cette période d'aménagement, notamment des plantations bienvenantes, est correcte.

Les ruisseaux encaissés qui entaillent le massif principal ne sont pas desservis ; la création de pistes est une condition préalable à toute opération sylvicole sur ces terrains pentus, mais la Collectivité propriétaire ne dispose pas des moyens financiers suffisants pour pouvoir investir dans la desserte de peuplements de très faible rapport.

3.3.3. - AUTRES ÉQUIPEMENTS

Il n'existe pas d'autres équipements dans cette forêt. A signaler une palombière installée dans un bois privé jouxtant la parcelle 5.

3.4. - CONCLUSIONS RELATIVES A LA GESTION PASSÉE

La Forêt Communale de GUICHE a pour origine 2 contrats de prêts sous forme de travaux du FFN. Ces plantations ont été réalisées respectivement en 1958 et 1981. La créance du 1^{er} contrat est entièrement remboursée.

Ce n'est qu'à partir de 1989 que des travaux ont été financés sur le budget communal. Il s'agit essentiellement du reboisement en chêne pédonculé effectué en 1989 suite à l'exploitation des peupliers du 1^{er} contrat (parcelle 4), et de la plantation de l'arboretum à l'aide d'une vingtaine d'essences différentes en 1995 (parcelle 2).

La desserte des peuplements à exploiter au cours de cette période d'aménagement est correcte, mais la forêt est globalement mal desservie. En particulier, les peuplements naturels situés dans les ravins encaissés sont inaccessibles, et la collectivité propriétaire ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour investir dans la desserte de ces peuplements de très faible rapport.

Document ONF

TITRE 4

SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application : 15 ans (2005 - 2019)

4.1. - EXPOSÉ CONCIS DES PROBLÈMES POSÉS ET DES SOLUTIONS RETENUES

L'analyse développée dans les titres précédents a montré qu'au maximum **un tiers de la surface de la forêt pourra faire l'objet d'une (ou 2) exploitation pendant la durée d'application du présent aménagement**. De plus, la commercialisation des premières éclaircies résineuses s'avère difficile. Il résulte de cette situation que les recettes prévisibles pour les 15 premières années demeureront modestes.

Les plantations en échec ou malvenantes et les peuplements naturels de faible valeur commerciale seront classés dans un groupe au repos dans lequel des coupes de bois de chauffage seront envisageables ponctuellement, selon les besoins et les possibilités d'accès.

L'insuffisance de la desserte est en effet un problème supplémentaire qui se pose aux gestionnaires de la forêt : les ravins encaissés offrent des potentialités stationnelles bien meilleures que les versants, mais toute intervention sylvicole sur ces fortes pentes nécessite la création préalable d'un réseau de pistes ; or, la collectivité propriétaire ne dispose pas avant longtemps de moyens financiers suffisants pour investir dans la desserte de peuplements de très faible rapport. Dans l'attente d'être améliorés, ces peuplements feuillus conservés lors des reboisements continueront de remplir leur rôle de protection des sols.

4.2. - DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES

La vocation principale de la Forêt Communale de GUICHE est la **production de bois d'œuvre de qualité d'essences feuillues et résineuses**, ainsi que la mise à disposition de bois de chauffage.

Cette forêt constituera une **série unique** dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau suivant :

Série	Surface (ha)		Objectifs (fonctions)		Type de série	Type de traitement
	Initiale	Réduite	déterminant la sylviculture	associés		
Unique	163,11	162,22	Production de bois d'œuvre de qualité d'essences feuillues et résineuses	<ul style="list-style-type: none"> - protection générale des milieux et des paysages - production de bois de chauffage - activités cynégétiques et accueil du public 	Production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Futaie régulière

Le parcellaire nouvellement créé divise la forêt en 12 parcelles (Cf. § 0-4).

On trouvera en annexe 7-2 un état de correspondance entre parcellaire forestier et parcellaire cadastral.

**4.3. - DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES À LA SÉRIE UNIQUE
de production de bois d'œuvre de qualité tout en assurant la protection générale
des milieux et des paysages, traitée en futaie régulière
Surface totale = 163,11 ha - Surface réduite = 162,22 ha**

4.3.1. - MODE DE TRAITEMENT

Compte tenu de la structure actuelle des peuplements, essentiellement régulière, la forêt sera **traitée en futaie régulière**. Toutefois, la mosaïque des peuplements existante conduira souvent à court et moyen terme à réaliser les opérations sylvicoles par petites sous-parcelles.

4.3.2. - ESSENCES OBJECTIF ET CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ

Le choix des essences objectif à long terme découle des conditions stationnelles observées, conformément au tableau n° 1. A l'avenir, les feuillus seront privilégiés, mais le pin laricio de Corse sera maintenu sur les stations les plus pauvres (unité 455).

Critères d'exploitabilité optima

Unités stationnelles	Essences principales objectif	Essences secondaires associées	Minimum exploitable de l'essence principale		Surface		Age limite acceptable	Régions de provenance (plantation)	
			Age	Ø (cm)	ha	%			
452vf 432	chêne pédonculé	frêne commun aulne hêtre tulipier de Virginie érables noyers merisier ...	100 ans	70	40,00	24	140 ans	QRO361 - Sud-Ouest	
455 454 454vf 453vf 452vf	hêtre	chêne pédonculé châtaignier chêne rouge tulipier de Virginie frêne commun merisier érables alisier torminal ...	120 ans	60	50,00	31	160 ans	FSY601 Pyrénées-Occidentales	
451	chêne sessile	frêne commun merisier érables alisier torminal ...	160 ans	60 à 70 selon station	53,12	33	190 ans	QPE362 - Gascogne	
455	pin laricio de Corse	feuillus en place	70 ans	50	8,00	5	90 ans	PL0902 - Sud-Ouest	
422 222	aulne glutineux	feuillus en place : frêne saule rejets de peuplier	40 ans	35	11,10	7	60 ans	Origine française certifiée	
Total surface réduite					162,22	100			

Cas pour lesquels l'essence principale déterminant la sylviculture est différente de l'essence objectif à long terme :

- Le chêne rouge introduit sur des petites surfaces (5,40 ha au total) demeurera à long terme une essence secondaire au sein de la hêtraie-chênaie sessiliflore. Le diamètre d'exploitabilité optimum de cette essence est de 50-60 cm à un âge de 70 ans.
- Les critères d'exploitabilité optima du tulipier de Virginie sont : 60 cm de diamètre à 50 ans.

Evolution souhaitée de la composition en essences de la série

Occupation du sol	Répartition actuelle			Répartition à l'issue de l'aménagement			Répartition à long terme		
	Surface (ha)	% par rapport à la surface		Surface (ha)	% par rapport à la surface		Surface (ha)	% par rapport à la surface	
		totale	boisée		totale	boisée		totale	boisée
Hêtre	26,00	16	19	26,00	16	18	33,90	22	22
Chêne pédonculé	30,00	18	22	30,00	18	20	30,7	18	18,5
Chêne sessile	0	0	0	0	0	0	37,82	23	23
Aulne	6,00	4	4	16,40	10	11	16,40	10	10
Chêne rouge	5,40	3	4	5,10	3	3	5,00	3	3
Feuillus divers	35,12	22	26	36,5	23	25	30,00	18	18,5
Pin laricio	35,00	21	25	22,50	20	23	8,00	5	5
Vides boisables et assimilés	24,70	15		14,30	9		0	0	
Vides non boisables	0,89	1		0,89	1		0,89	1	
TOTAL	163,11	100	100	163,11	100	100	163,11	100	100

Les feuillus divers sont ceux mentionnés au § 1.4.3.

4.3.3. - DÉTERMINATION DE L'EFFORT DE RÉGÉNÉRATION

- Calcul de la surface à régénérer d'équilibre (= Se) pendant la période d'aménagement de 15 ans :

Essence principale objectif	Age d'exploitabilité (A)	Surface réduite d'affectation (S) en ha	Surface d'équilibre (d x S/A) en ha
Chêne pédonculé	100	40,00	6,00
Hêtre	120	50,00	6,25
Chêne sessile	160	53,12	4,98
Pin laricio de Corse	70	8,00	1,71
Aulne glutineux	40	11,10	4,16
TOTAL		162,22	23,10

Surface à régénérer d'équilibre pour la durée de l'aménagement :

Se = 23,10 ha

Forêt Commune de GUICHE
Surface totale : 163,11 ha

Aménagement forestier 2005-2019

CARTE D'AMENAGEMENT

- Groupe de régénération : 15,20 ha
- Groupe de préparation : 4,20 ha
- Groupe d'amélioration : 34,45 ha
- Groupe de jeunesse : 6,38 ha
- Groupe au repos : 101,99 ha
- Vides non boisables : 0,89 ha

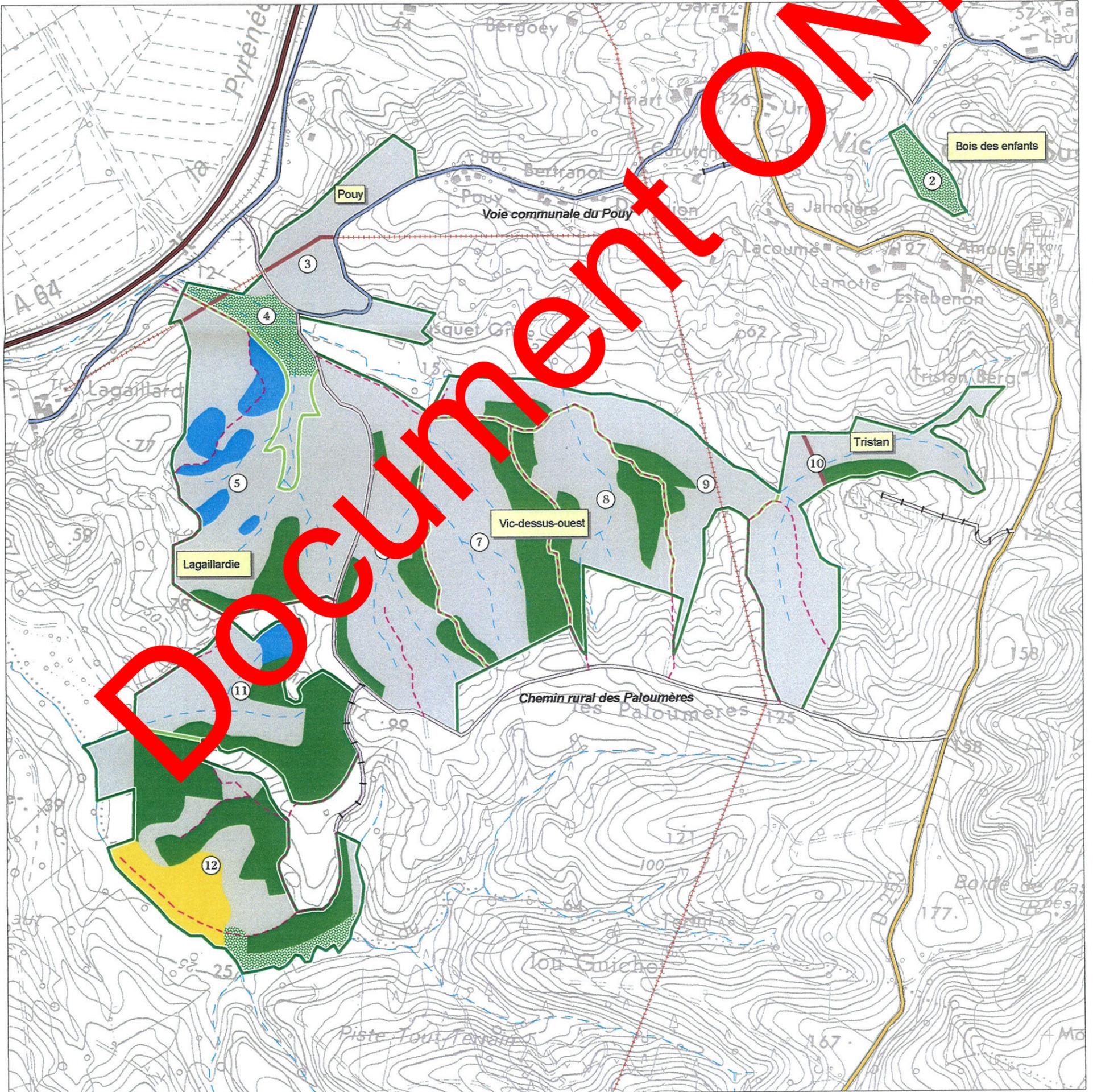
- Périmètre de la forêt communale
- Limite des parcelles forestières
- Autoroute
- Route départementale
- Voirie communale accessible aux grumiers
- Voirie communale inaccessible aux grumiers
- Chemin rural accessible aux grumiers
- Chemin rural inaccessible aux grumiers
- Piste à tracteurs
- SNCF
- Hydrographie
- Lignes EDF

0 200 400 Mètres

Echelle : 1/10 000ème



Agence départementale - Pyrénées Atlantiques
Edr25@IGN2000 / Décembre 2004



○ Surface à régénérer minimum théorique (= Sd) - Disponibilité à régénérer :

Cette forêt est constituée essentiellement de peuplements sans valeur commerciale souvent inaccessibles, et de jeunes plantations. Elle se trouve donc nettement déséquilibrée.

Les seuls peuplements susceptibles d'être régénérés sont les suivants :

- Futaie de tulipier et de chêne rouge à gros et très gros bois prépondérants (U.A. n° 11 - parcelle 11) ayant atteint le Ø d'exploitabilité : 0,90 ha.
- Futaie adulte de pin laricio (U.A. n° 16 - parcelle 5p) ayant atteint le Ø d'exploitabilité et en mauvais état sanitaire (maladie des bandes rouges) : 1,50 ha.
- Chênaie rouge à bois moyens prépondérants (U.A. n° 14 et 15 - parcelle 5p) dont l'état sanitaire est passable (encre), et qui a souffert d'un passage d'éclaircie : 2,40 ha.
- Roselière faisant suite à la récolte des peupliers du 2nd contact (U.A. n° 50 - parcelle 1) : 10,40 ha.

Soit au total une **surface disponible pour la durée de l'aménagement** :

Sd = 15,20 ha

○ Effort de régénération retenu (= Sr) :

Sd < Se : il y a donc contrainte de disponibilité. Il faut éviter de régénérer une surface supérieure à Sd pour ne pas s'exposer au risque de réaliser des sacrifices d'exploitabilité dans les 15 ans à venir.

D'où :

Sr = 15,20 ha

4.3.4. - CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION

Voir en annexe le tableau n° 3 du classement des unités de gestion et la carte d'aménagement ci-jointe.

- **Groupe de régénération (15,20 ha) :** parcelles 1, 5p, 11p.

Groupe de préparation (4,20 ha) : il est constitué d'une chênaie pédonculée à bois moyens prépondérants, qui sera probablement régénérée lors de la prochaine période d'aménagement.

- **Groupe d'amélioration (34,45 ha) :** il regroupe des peuplements à parcourir en coupe d'amélioration, dont la plupart consisteront en 1ères éclaircies.
- **Groupe de jeunesse (6,38 ha) :** il est constitué par des plantations âgées de 9 à 23 ans, dont une partie pourra faire l'objet de coupes de bois de chauffage en fin d'aménagement.
- **Groupe au repos (101,99 ha) :** il sera laissé en l'état au cours des 15 prochaines années au moins, mais des récoltes exceptionnelles pourront y être effectuées ponctuellement en fonction des opportunités et possibilités d'accès.

Tableau n° 3: Classement des unités de gestion

Parcelle	Surface totale (en ha)	Surface réduite (en ha)	Surface par groupe (en ha)				
			régénération	préparation	amélioration	jeunesse	repos
1	10,76	10,40	10,40				
2	1,68	1,68				1,68	
3	9,62	9,40					9,40
4	4,90	4,83				3,00	1,83
5	26,92	26,84	3,90		2,50		20,44
6	17,62	17,62			3,50		14,12
7	16,38	16,38			5,40		10,98
8	11,85	11,85			4,10		7,75
9	12,36	12,36			2,25		10,11
10	15,03	14,87			0,90		13,97
11	13,92	13,92	0,90		6,30		6,72
12	22,07	22,07		4,20	9,50	1,70	6,67
Total	162,11	162,22	15,20	4,20	34,45	6,38	101,99

TITRE 5 PROGRAMME D' ACTIONS

Les données financières (futurs et passés) évoquées dans les chapitres suivants sont évaluées en Euros constants Hors Taxes de l'année de référence 2003.

5.1. - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Le nouveau parcellaire sera matérialisé sur le terrain à la peinture. Les limites parcellaires sont à ouvrir sur une longueur de 170 m seulement, entre les parcelles 11 et 12. Ainsi, le parcellaire s'appuie sur des chemins ou sur des limites de peuplements et stations évidentes (entre les parcelles 4 et 5).

Le coût de la mise en place et de l'entretien du parcellaire est estimé à 100 €/an.

5.2. - PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SÉRIE UNIQUE de production de bois d'œuvre de qualité tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, traitée en coupe régulière Surface totale = 163,11 ha - Surface réduite = 162,22 ha

5.2.1. - OPÉRATIONS SYLVICOLES

5.2.1.1. - Programme d'assiette des coupes

• Coupes de régénération :

* Mode d'assiette des coupes de régénération :

Coupe apériodiques, assises par contenance, avec possibilité volume indicative.

* Tarifs aménagement à utiliser :

Illus : Tarif Schaeffer Lent n° 12.

Résineux : Tarif Schaeffer Lent n° 8.

* Possibilité :

$$P_R = 98 \text{ m}^3/\text{an}$$

* Répartition de l'effort de régénération par parcelle

Coupes de régénération naturelle	Parcelles ou sous-parcelles	Surface concernée par parcelle (ha)	Volume présumé réalisable (m ³ /an)	Essence objectif	Période Indicative de la coupe d'ensemencement
Régénération à entamer et à terminer	5p (U.A. 14 + 15)	2,40	800 soit 53 m ³ /an	Chêne rouge	2005 - 2009

Coupes de régénération artificielle	Essence objectif	Surface à planter (ha)	Volume présumé réalisable (m ³)	Période indicative
Parcelles ou sous-parcelles				
5p (U.A. 16)	tulipier de Virginie	1,50	500	2015 - 2019
11p (U.A. 11)	tulipier de Virginie	0,90	180 (dont 90m ³ grume)	2005 - 2009
TOTAL		2,40	680 soit 45 m³/an	

Remarque : Les coupes de régénération naturelle ou artificielle ne concernent que 4,80 ha alors que l'effort de régénération est de 15,20 ha : en effet, la coupe des peupliers a déjà été effectuée sur 10,40 ha dans la parcelle 1 (en 2002).

*** Ordre d'urgence :**

La régénération des chênes rouges de la parcelle 5 est urgente. Il en est de même pour la futaie mélangée de tulipier et de chêne rouge de la parcelle 11.

A l'inverse, la futaie résineuse de la parcelle 5 sera récoltée en fonction de l'évolution de son état sanitaire (maladie des bandes rouges), si possible en fin d'aménagement.

o Coupes de préparation et d'amélioration :

*** Mode d'assiette des coupes de préparation et d'amélioration :**

A l'exception de quelques coupes prévues à dates non fixées, elles seront **périodiques assises par contenance**, à la rotation de 6 ou 7 ans selon le cas dans les jeunes peuplements et 10 ans dans les peuplements adultes.

*** Tarifs aménagement à utiliser :**

Feuillus : **Tarif Schaeffer Lent n° 12.**

Résineux : **Tarif Schaeffer Lent n° 8.**

Possibilité :

$P_A = (3\ 010 + 220) / 15$ (VPR des coupes périodiques + coupes prévues à dates non fixées).

$P_A = 215 \text{ m}^3/\text{an}$

*** Assiette des coupes :**

Le programme d'assiette des coupes périodiques est donné par le tableau n° 4.

Les coupes de régénération apériodiques seront programmées de façon à assurer à la Commune un revenu aussi régulier que possible.

Tableau n°4

Programme d'assiette des coupes périodiques d'amélioration et de préparation								
Année	Parcelles	Groupe	Date dernier passage	Surface totale de la parc. (ha)	Surface réduite (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume présumé réalisable (m³ com.)	Observations
2005	6	amel	sans objet	17,62	17,62	1,70	170	1ère éclaircie dans plantation de chêne rouge (U.A.28)
Sous-total année 2005						1,70	170	
2007	11	amel	sans objet	13,92	13,92	2,80	400	1ère éclaircie dans la plantation bienvenante de pin laricio du 2ème contrat (U.A. 1+ 6p+10)
	12	amel	sans objet	22,07	22,07	2,20		
Sous-total année 2007						5,00	400	
2009	6	amel	sans objet	17,62	17,62	0,20	400	1ère éclaircie dans plantation de hêtre du 2ème contrat (U.A. 5-1 + 5-2 + 26 + 44) On pourra passer ponctuellement sur les U.A. 4-1 + 4-2 + 25 + 33 + 35 (classées au repos) selon besoins et facilités d'accès
	10	amel	sans objet	15,03	14,87	0,90		
	11	amel	sans objet	13,92	13,92	3,50		
	12	amel	sans objet	22,07	22,07	1,40		
Sous-total année 2009						6,00	400	
2010	5	amel	1995	26,92	26,84	2,50	800	Pins laricio du 1er contrat (U.A. 13 + 34-1 + 34-2 + 40) (complément adulte)
	8	amel	1995	11,85	11,85	2,20		
	9	amel	1995	12,36	12,36	0,30		
Sous-total année 2010						5,00	800	
2011	6	amel	2005	17,62	17,62	1,70	100	2ème éclaircie dans plantation de chêne rouge (U.A.28)
Sous-total année 2011						1,70	100	
2013	12	amel et prépa	sans objet	22,07	22,07	1,90	140	Peuplement naturel adulte
Sous-total année 2013						1,90	140	
2014	11	amel	2007	13,92	13,92	2,80	400	2ème éclaircie dans la plantation bienvenante de pin laricio du 2ème contrat (U.A. 1+ 6p+10)
	12	amel	2007	22,07	22,07	2,20		
	6	amel	sans objet	17,62	17,62	1,60	280	1ère éclaircie (systématique uniquement) dans les pins malvenants du 2ème contrat (selon croissance)
	7	amel	sans objet	16,38	16,38	5,40		
	8	amel	sans objet	11,85	11,85	1,90		
	9	amel	sans objet	12,36	12,36	1,95		
	12	amel	sans objet	22,07	22,07	3,20		
Sous-total année 2014						19,05	680	
2016	6	amel	2009	17,62	17,62	0,20	220	2ème éclaircie dans plantation de hêtre du 2ème contrat (U.A. 5-1 + 5-2 + 26 + 44) On pourra passer ponctuellement sur les U.A. 4-1 + 4-2 + 25 + 33 + 35 (classées au repos) selon besoins et facilités d'accès
	10	amel	2009	15,03	14,87	0,90		
	11	amel	2009	13,92	13,92	3,50		
	12	amel	2009	22,07	22,07	1,40		
Sous-total année 2016						6,00	220	
2017	6	amel	2011	17,62	17,62	1,70	100	3ème éclaircie dans plantation de chêne rouge (U.A.28)
Sous-total année 2017						1,70	100	
TOTAUX pour la période de 15 ans (2005-2019)						53,05 soit 3,54 ha/an	3010 soit 200 m³/an	

Les premières éclaircies à réaliser dans le groupe de jeunesse sont des **coupes prévues à dates non fixées** : elles seront programmées en fonction de la croissance des plantations.

Coupes d'amélioration prévues à dates non fixées						
Parcelles ou s/parcelles	Groupe	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface réduite (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume présumé réalisable (m ³ com.)	Observations
4p (U.A. 20)	Aj	4,90	4,83	3,00	180	1 ^{ère} éclaircie dans plantation de chêne pédonculé (et aulne naturel) à réaliser probablement en fin d'aménagement.
12p (U.A. 9)	Aj	22,07	22,07	1,70	40	1 ^{ère} éclaircie dans plantation de chêne pédonculé à réaliser probablement en fin d'aménagement.
TOTAUX pour la période de 15 ans (2005 - 2019)				4,70	220	

5.2.1.2. - Recommandations concernant le suivi de la récolte

Les volumes de toutes les tiges précomptables exploitées (de catégorie de diamètre ≥ 20 cm) seront comptabilisés dans le sommier de la forêt, en appliquant les tarifs aménagement donnés à l'annexe 7.14 : Tarifs **Schaeffer Lent n° 8** pour les résineux et **n° 12** pour les feuillus. Ces volumes seront répartis entre possibilité régénération et possibilité amélioration.

5.2.1.3. - Règles de culture

Groupe de régénération :

Régénération naturelle de chêne rouge (parcelle 5) :

Elle sera conduite en 2 coupes :

une coupe d'ensemencement (urgente) qui prélèvera près de la moitié des tiges, elle sera scindée en 2 lots :

1 lot de bois de chauffage et 1 lot pour la vente ; ce dernier sera groupé avec la coupe rase de tulipier et de chêne rouge de la parcelle 11 pour un meilleur écoulement des produits.

- une coupe définitive dès que les semis seront en densité suffisante (au moins 2 000/ha) et auront une hauteur moyenne de 1 m.

Régénération de la parcelle 1 (Barthes de l'Adour) :

Considérant :

- d'une part, que la Commune souhaite n'engager qu'un minimum de dépenses pour le renouvellement de cette parcelle
- d'autre part, que la richesse biologique de ces milieux milite plutôt en faveur du maintien des espèces indigènes.

on laissera la régénération s'y installer naturellement, sans intervention humaine, en aulne essentiellement.

Cette option paraît en outre plus raisonnable compte tenu de la fragilité du milieu vis-à-vis du travail du sol et des problèmes d'accès liés à la forte hydromorphie.

Toutefois, étant donnée la croissance rapide de l'aulne, un dépressage est à prévoir avant la fin de l'aménagement.

Régénération artificielle :

Les coupes effectuées dans les parcelles 5p (1,50 ha) et 11p (0,90 ha) seront suivies d'une plantation de tulipier de Virginie à la densité de 625 plants/ha.

○ Groupe de préparation :

Dans ce peuplement à aspect irrégulier, on sera amené, par bouquets, à marteler en amélioration.

La coupe de préparation proprement dite sera légère afin de conserver au sol un couvert aussi complet que possible.

○ Groupe d'amélioration :

Les règles de culture qui suivent s'inspirent des guides de sylviculture existants :

- « Guide des sylvicultures du Hêtre dans les Pyrénées » (S.T.I.R. Sud-Ouest, 1997).
- « Guide de sylviculture : Les chênes du Sud-Ouest » (D.T. Sud-Ouest 2002).
- « Guide de sylviculture et méthodes techniques de travaux sylvicoles : le Chêne rouge dans le Sud-Ouest » (D.T. Sud-Ouest – à paraître).

Le Bulletin Technique n° 21 (1990) sert de référence pour le pin laricio.

Plantation bienvenante de chêne rouge du 2nd contrat (23 ans) :

La première éclaircie sera précédée d'une désignation d'arbres d'avenir : 240 tiges/ha, soit un écartement moyen entre les arbres égal à 7 m. Elle ramènera la densité à 500 tiges/ha (scénario de rattrapage).

Les 2^{ème} et 3^{ème} éclaircies permettront d'obtenir 300 puis 200 tiges/ha.

Plantation bienvenante de hêtre du 2nd contrat (23 ans) :

Lors de la 1^{ère} éclaircie, la densité passera de 1 500 à 800 tiges/ha (dominants + co-dominants) puis à environ 550 tiges/ha après la 2^{ème} éclaircie.

Plantation bienvenante de pin laricio du 2nd contrat (23 ans) :

La 1^{ère} éclaircie sera systématique, 1 ligne sur 5, et sélective. La densité passera de 1000-1200 tiges à 700 tiges/ha, soit un prélèvement voisin de 40 %.

La 2^{ème} éclaircie abaissera la densité à 500 tiges/ha.

Plantation malvenante de pin laricio du 2nd contrat (23 ans) :

En fonction de la croissance, on pourra y intervenir en 1^{ère} éclaircie (systématique 1 ligne sur 5) en même temps que la 2^{ème} éclaircie dans les pins bienvenants.

Futaie adulte de pin laricio du 1^{er} contrat (46 ans) :

L'objectif sera d'obtenir 200 à 300 tiges à l'hectare.

○ Groupe de jeunesse :

Dans les plantations de chêne pédonculé, la 1^{ère} éclaircie aura lieu quand le peuplement sera pénétrable (hauteur dominante de 15-16 m), probablement en fin d'aménagement. Elle ramènera la densité à 800 tiges/ha.

5.2.2. - OPÉRATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX

5.2.2.1. - Travaux sylvicoles de régénération

* Plantation de tulipier de Virginie sur 2,40 ha :

- densité : 625 plants/ha
- origine française certifiée
- coût à l'hectare = 4 400 € H.T./ha (y compris préparation du terrain, protections individuelles et 3 dégagements).

Coût total de la régénération artificielle = 10 560 € soit 704 €/an.

* Régénération naturelle de chêne rouge sur 2,40 ha :
(itinéraire 89-1-CHR10)

Son coût sera faible : le nettoyage du terrain ne sera pas nécessaire puisque le relevé de couvert sera effectué par les habitants de la Commune. Le cloisonnement sylvicole par contre est fort souhaitable notamment pour éviter d'enlever la maladie de l'encre. En raison de la pente, il devrait être réalisable sur environ 2 ha. Ce cloisonnement sera de 2 à 3 m à 5-6 m d'axe en axe. Il sera réalisé après la coupe définitive sur semis de 1,5 à 2 m de haut.

Coût à l'hectare : 150 € H.T./ha

Coût total de la régénération naturelle = 360 € soit 20 €/an.

5.2.2.2. Travaux sylvicoles d'amélioration

Les travaux d'amélioration nécessaires sont :

- un dégagement de *Carbotum* ; les chasseurs de la Commune ayant déjà à plusieurs reprises travaillé gracieusement en forêt, il pourrait leur être proposé de prendre une journée pour réaliser cette opération.
- un dépressage dans les aulnes de la parcelle 1 sur environ 8 ha :

Coût à l'hectare = 750 € H.T./ha.

Coût total des travaux sylvicoles d'amélioration = 6 000 € soit 400 €/an.

Nota : pour les travaux de dépressage, la commune peut espérer une aide, actuellement allouée par le Conseil Général et le Conseil Régional (actuellement 50 % du total du devis plafonné à 750 €/ha).

5.2.2.3. - Suivi des surfaces régénérées

Le suivi des surfaces acquises avec cartographie sera effectué dans le sommier de la forêt.

5.3. DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE LA FORÊT

Les travaux à réaliser sont les suivants :

* Investissement :

Ouverture de 500 ml de pistes forestières dans les parcelles 5 et 12.

Coût estimé : 1 300 € soit 87 €/an.

* Fonctionnement :

Entretien des pistes et des accès au gyrobroyeur et à l'épareuse.

Coût estimé : 1 500 € tous les 3 ans soit 500 €/an.

5.4. - DISPOSITIONS CONCERNANT LES FACTEURS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX - PROTECTION DES MILIEUX ET DES PAYSAGES

5.4.1. - ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Le maintien de la biodiversité s'effectuera notamment par la préservation d'essences associées comme le merisier, l'érable et l'orme champêtre, le pommier (rencontré dans un ravin) ... Les chênes tauzins subsistant dans quelques parcelles seront également conservés.

Dans les ravins pentus où il n'y a pas eu d'exploitation depuis plusieurs décennies, on peut penser que la biodiversité s'y exprime totalement.

Concernant la parcelle 1, il serait intéressant qu'une étude relative aux reptiles, amphibiens et mammifères soit menée dans ces plaines alluviales du département des Pyrénées-Atlantiques.

5.4.2. - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉQUILIBRE FAUNE/FLORE ET CHASSE/PÊCHE

La densité du chevreuil étant assez élevée, il conviendrait de contrôler son effectif par ajustement du plan de chasse.

5.4.3. - ACTIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

Ces actions se limiteront à un dégagement des deux arbres enlacés cités au § 1.4.4.

5.4.4. - ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Aucune action n'est envisagée au cours des 15 ans à venir en ce qui concerne l'accueil du public.

5.5. -AUTRES DISPOSITIONS

5.5.1. - ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucune action n'est envisagée concernant la protection contre les incendies.

5.5.2. - ACTIONS GÉNÉRALES D'ORDRE SANITAIRE

Tout problème sanitaire rencontré dans les peuplements, même de faible importance, sera signalé par le Service Forestier local au Correspondant-Observateur du Département "Santé des Forêts" du Ministère de l'Agriculture.

Les peuplements résineux et de chêne rouge feront l'objet d'une surveillance plus soutenue (maladie des bandes rouges et de l'encre).

5.5.3. - ACTIONS DE COMMUNICATION

Des tournées seront effectuées sur le terrain à la demande des membres du Conseil Municipal.